

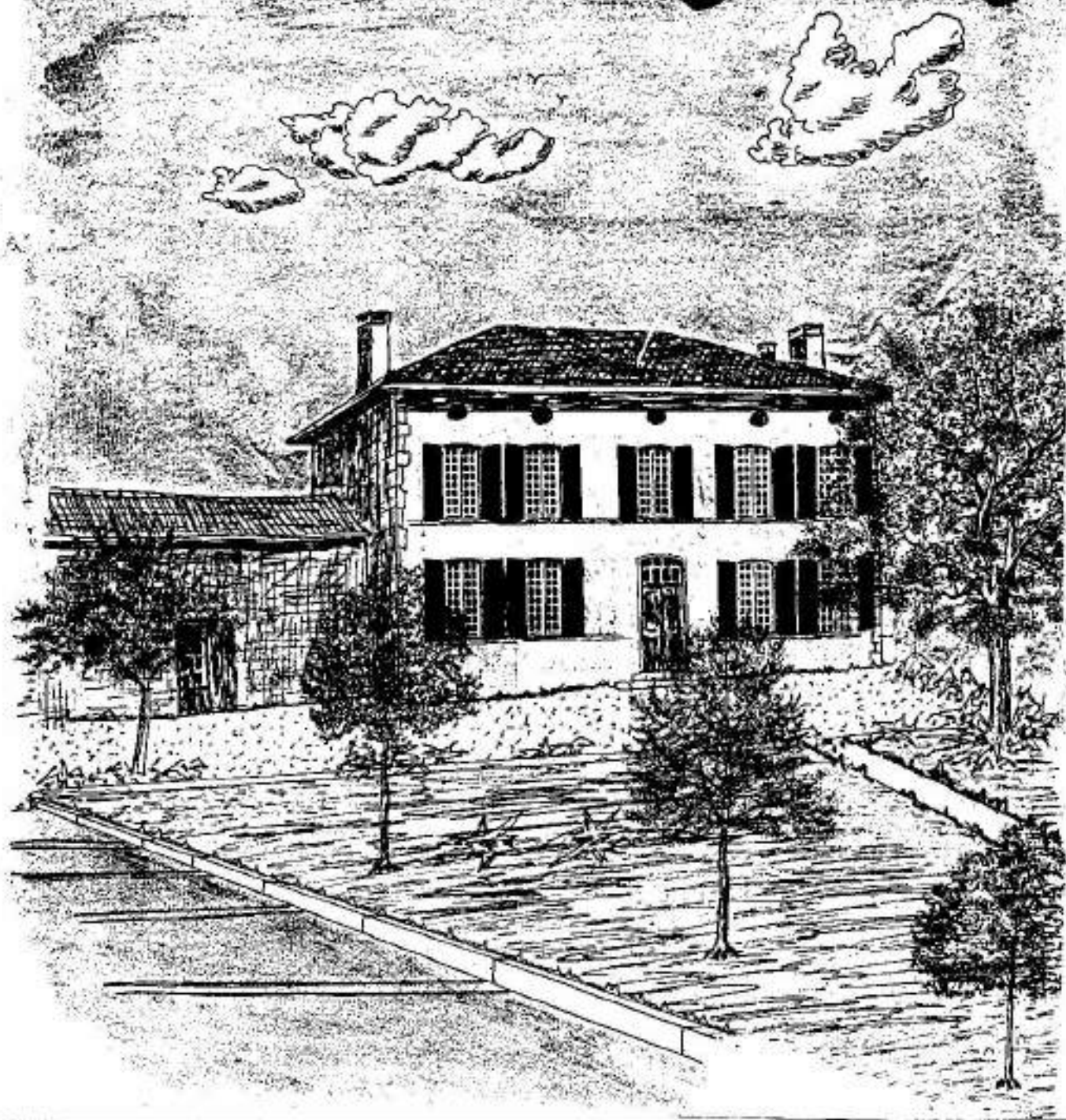
# le trait

N° 11

\*\*\*\*\*

# d'union

\*\*\*\*\*



BULLETIN MUNICIPAL 1993 \*\*\*

\*\*\*\*\* SAUGNAC ET CAMBRAN

## \*\* LE MOT DU MAIRE...

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

cette page blanche que s'offre à moi pour m'adresser à vous est toujours une source de plaisir, même quand je dois vous tenir informés de perspectives d'avenir un peu désagréables.

En cette fin d'année, l'Etat paraît décidé à rogner ses dotations aux collectivités locales - les allègements fiscaux qu'il annonce seraient ainsi supportés au niveau local et ce transfert pénaliserait malheureusement surtout les plus modestes, puisque la fiscalité locale n'est pas basée sur les revenus.

Le Département prend enfin en compte dans sa globalité le problème du traitement des déchets. La nouvelle est réjouissante quand on songe aux retards accumulés et aux risques encourus, mais l'ampleur des dépenses prévisionnelles ne manque pas d'inquiéter.

Une grave crise secoue depuis deux ans le marché du bois. La récession des activités et surtout la concurrence des pays de l'est provoquent mévente et chute des cours.

Ces trois faits peuvent apparaître sans relations mais ils auront des conséquences sur les impôts locaux. Il faut donc nous préparer à courir des sacrifices, notamment dans les communes rurales et résidentielles comme la nôtre, où il fait bon vivre mais où la qualité de la vie se conjugue avec la pauvreté de la taxe professionnelle, à peine compensée chez nous par quelques ressources forestières.

Dans le Trait d'Union de 92 nous avions la fierté de vous présenter les résultats d'une étude comparative des taxes locales avec les autres communes du canton et du département. Ils étaient à notre avantage. Nous ferons en sorte d'en maintenir les proportions, ce qui rendra les efforts moins difficiles. Et nous y parviendrons bien mieux si chacun s'efforce de respecter le plus possible les équipements collectifs pour en limiter les frais d'entretien et ralentir leur besoin de renouvellement.

Je souhaite malgré tout une excellente année à chacun d'entre vous.



## \* INFORMATIONS MUNICIPALES \*

L'année dernière, avec le Trait d'Union, vous avez reçu une feuille vous invitant à exprimer votre opinion concernant le journal municipal. Certains nous ont fait l'amitié de répondre à ce "mini-sondage", ce dont nous les remercions. D'une façon générale vous nous avez dit votre satisfaction, ce qui évidemment nous rassure. Quelques suggestions ont également été formulées, que nous avons examinées attentivement : pour des raisons financières nous ne pouvons exaucer votre souhait de voir des photos en couleurs ; en revanche nous avons fait suivre le nom des artisans et commerçants de la commune (rubrique "à votre service") du numéro de téléphone correspondant.

Evidemment nous serons toujours à l'écoute de vos idées pour tenter d'améliorer la formule, et nous espérons que ce nouveau numéro vous apportera les renseignements que vous souhaitez y trouver.

### \* REALISATIONS \*



Pas de réalisation spectaculaire en 1993 comme ces dernières années qui ont été marquées par des travaux importants à l'école et à la poste, mais tout un tissu d'investissements, de réfections qui, s'ajoutant au programme de l'assainissement (voir "Quelques précisions"), permettent d'améliorer le patrimoine de la commune et la vie de ceux qui y résident et y travaillent.

#### \* FORET

Source de revenus nécessaires à l'équilibre du budget communal, notre forêt doit être l'objet de travaux d'entretien de régénération permanents :

À Cambran le dégauchissement mécanique des parcelles 1a (3 hectares 90) et 1b (1 ha 80) a coûté 3380F. Nettoyage, labour et pulvérisation en 3B, 4472F. Sur ces deux parcelles, 410 peupliers ont été plantés pour garnir les manques (fourniture 12153F, plantation 9672F). En outre un fossé a été curé pour assainir cette plantation.

À Arzet il a été procédé au débroussaillage et au dégauchissement sur 4 ha 50 aux parcelles 7, 8, 9, (6901F) où on a réparé en frênes (1203F).

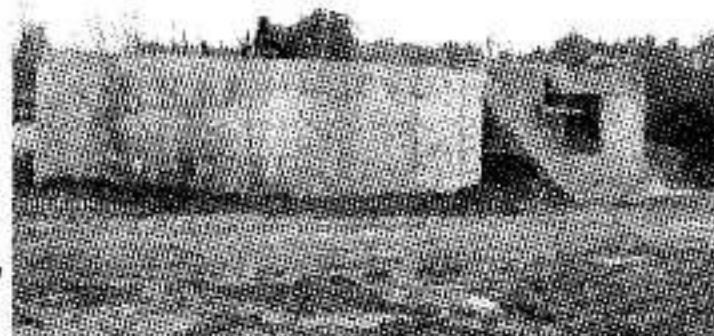
Dans le bois de Saugnac 1 hectare de la parcelle 5 a été débroussaillé mécaniquement (948F) et 350 jeunes chênes ont été plantés (812F).

Heureusement nous avons eu cet automne la satisfaction de vendre la coupe rase de chênes de la parcelle 5 P, près du courant, à un prix correct, 310 000F, étant donné la morosité du marché du bois dont chacun a entendu parler.

#### \* ASSAINISSEMENT

Avec la pelle de la CUMA cantonale les bousins de lagunage ont été nettoyés (enlèvement des chiendents).

Le réseau a été prolongé jusqu'au lotissement des Hauts de Cambran, permettant le branchement de 20 riverains et, comme prévu, la station d'épuration a été construite. Tout ceci vous est expliqué plus loin, dans "Quelques précisions".



La station d'épuration



acheté, au prix de 90000F (auxquels s'ajoutent les frais de géomètre et d'acquisition). Tout le matériel utilisé par les cantonniers va pouvoir y être entreposé.

#### \* EQUIPEMENT

Dans ce domaine également des efforts conséquents ont été accomplis, le plus coûteux étant l'achat d'une faucheuse d'accotement Bowford (47203F) ; cet investissement imprévu a été rendu nécessaire par la défaillance de l'épareuse, laquelle a tout de même été réparée (4943F) et pourra être utilisée en complément de la faucheuse.

L'équipement de l'école a été complété par l'acquisition d'un magnétoscope (3990F) fin 1992 et de deux armoires (4100F), l'une pour l'école primaire, l'autre pour la maternelle. A la salle polyvalente des rideaux d'occultation (3946F) ont été placés, permettant la projection de films.

A la cantine, le mobilier existant s'est enrichi de 20 chaises empilables (2400F).

Divers remplacements ont également été effectués : celui du photocopieur de la mairie (20000F), l'ancien ayant été donné à l'école ; celui du moteur d'une cloche à l'église (6623F).

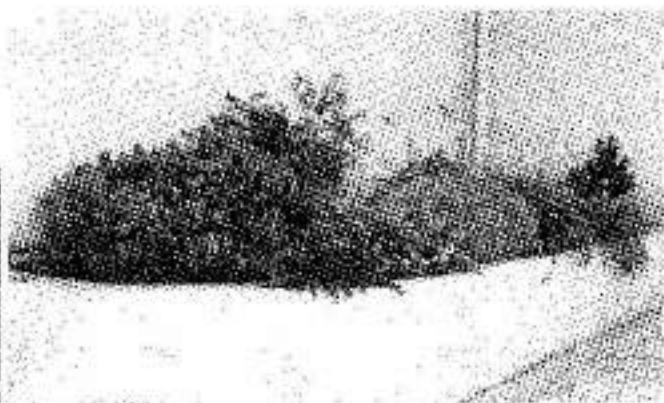
Enfin des extincteurs obtenus en contrat-location ont été mis en place là où ils faisaient défaut : au Foyer des Retraités, à l'église, à la salle polyvalente.

#### \* FLEURISSEMENT

Voilà déjà dix ans que notre commune a entrepris un effort important de fleurissement. D'année en année se rajoutent un parterre par ci, un parterre par là.

La commission de fleurissement composée, à l'origine, d'une dizaine de membres (la moitié n'appartenant pas au Conseil Municipal), s'est renforcée avec l'arrivée d'anciens lauréats "hors concours". Nous apprécions l'aide précieuse de ces connaisseurs dont certains sont dotés de vrais talents de paysagistes.

Au détour de vos balades, vous pourrez apprécier les dernières créations : l'aménagement du rond-point de lotissement "La Lande", la jardinière de la poste et le massif de la place.



A la poste

Au lotissement "La Lande"

La commission a été amenée à se réunir au sujet du concours de fleurissement local. Avec le temps, vos haies s'étoffaient et cachent à la vue du passant de magnifiques parterres qui auraient été primables. Or, ces dernières années, nous avons uniquement récompensé les jardins qu'un promeneur, de la route, pouvait admirer, c'est-à-dire ceux qui contribuent au fleurissement du village.

Devant la difficulté de trouver un nombre conséquent de concurrents, la commission a décidé, pour cette année, de surseoir. La subvention d'habitude allouée à cet effet servira à participer au financement du rond-point du carrefour Bégu dont le fleurissement est prévu prochainement.

## \* VOIRIE

D'importants travaux de revêtement de chaussées ont été effectués en cette fin d'année, sur quelques voies communales (pour vous repérer, vous pouvez utiliser le plan de la commune paru dans le Trait d'Union 1991) :

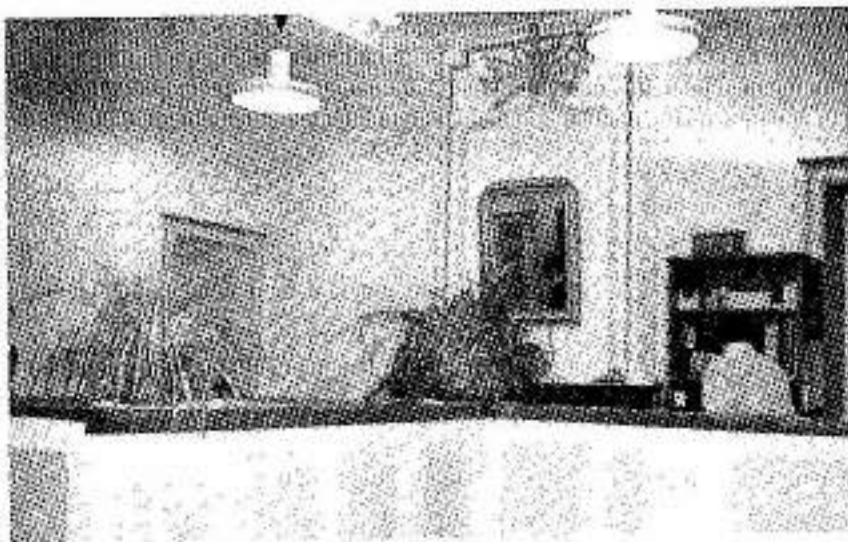
- rue Condorcet, sur une dizaine de mètres, au départ de la D 947 (4820F), puis dans la portion située entre l'Avenue de la République et la route du Conte (60700F)
- rue Alex Lital, entre la D 947 et la maison "Constantine" (21400F)
- route de l'Eglise de Cambran, après arrachage des racines qui détérioraient la chaussée (5930F)
- route du chêne des sorcières (91220F)
- route du Courant, après enrochement côté ravin et reprofilage (57800F)

De plus deux ponts ont été refaits au niveau de Porte Dijoux, à Cambran, Route de la Forêt, à Saugnac, pour éviter les inondations fréquentes, une canalisation a été mise en place traversant la route au FN 12, et un pont a été restauré au niveau de la maison "Labadie".

Un fossé a été curé, route De la Lou Lu, du côté de la maison "Husté" et, en coordination avec Mimbaste, le long de l'exploitation de "Lecoste".

## \* BATIMENTS

Contrairement à ce que nous avons annoncé fin 1992, l'aménagement d'une salle de réunion dans l'ancienne école et l'agrandissement du logement de fonction n'ont pu être réalisés (voir "Projets"), mais beaucoup d'autres bâtiments communaux ont été l'objet de travaux.



Le secrétariat de mairie

A la mairie toutes les fenêtres avaient grand besoin d'être changées ; c'est fait.

Quant au secrétariat, il a été totalement restauré : électricité, peintures, ont été refaites et le sol remis à nu.

Le coût de l'opération, y compris les honoraires de l'architecte, est de 99308F.

As Foyer des Jeunes, des artisans locaux, aidés de membres du Foyer, ont installé bénévolement le chauffage en utilisant des cassettes récupérées à l'école, et le sanitaire (fosse septique : 1214 francs)

As presbytère la toiture a été refaite (29142F) et la laine de verre permettant d'isoler les combles a été remplacée (4580F).

A l'école un coupe-vent a été mis en place sous le préau (6812F) ; à la cantine des travaux de menuiserie ont dû être effectués et il a fallu changer une partie du lambris (4355F).

A la salle polyvalente les trois portes anti-panique ont été remplacées par des portes métalliques, et les bandeaux d'avant-toit ont été fixés plus solidement (coût total : 29365F)

A la poste l'aménagement extérieur a été terminé en début d'année. De plus, les portes et la bordure d'avant-toit du garage ont été refaites (6371F).

Enfin, et c'est très important pour la commune, le garage qui appartenait à M. et Mme CRENAVE a été

## \* PERSONNEL COMMUNAL

Aux réceptions traditionnelles s'est ajoutée celle qui a été organisée en l'honneur de M. l'abbé Desclauze, vicaire général de l'évêché de Bax et enfant de la commune, à l'occasion de ses noces d'or sacerdotales célébrées dans notre église. Un cadeau lui a été offert au nom de la population.

L'évènement de l'année a été le départ à la retraite d'Yvette DUFOURCO, catinière depuis 1961, qui a nourri plusieurs générations d'élèves qui ne l'oublieront pas.

La commune a tenu à l'honorer et la remercier au cours d'une petite manifestation.

Elle a été remplacée par Jeannine LANOLIATÉ qui s'est donc vue contrainte d'abandonner son mandat de conseillère municipale.



## DEPART A LA RETRAITE

Pendant trente ans, longtemps seule, souvent dans des conditions difficiles et pour un faible profit, elle a assumé une tâche particulièrement importante : restaurer les écoliers de la commune entre deux demi-journées scolaires.

Madame Yvette DUFOURCO a connu toute l'évolution de la restauration scolaire dans la commune.

En 1961, elle commençait à accueillir dans sa maison de "Sint" les enfants trop éloignés pour rejoindre leur domicile. Ils y trouvaient un abri, une soupe chaude et nourrissante préparée par Yvette et pouvaient consommer leurs provisions.

Lors de la construction d'une cantine moderne et fonctionnelle, en 1967, Madame DUFOURCO en prit tout naturellement la responsabilité, employée par l'association gestionnaire qui regroupait les parents et la commune. Enfin, en 1981, elle obtint le statut d'employée communale.

Les mérites d'Yvette, chacun les connaît puisqu'une grande partie d'entre nous ont pu les apprécier au tant que parent ou rationnaire. Le principal souvenir que tous conservent est l'amour avec lequel elle a accompli son œuvre, l'amour du travail bien fait et l'amour des enfants. Les détails à avoir bénéficié de ses attentions furent d'ailleurs bien descendus à l'annonce de son départ à la retraite, fin janvier.

Municipalité, parents, enseignants et employés communaux ont tenu à la remercier et à lui souhaiter une bonne retraite au cours d'une réception où l'émotion était grande et au cours de laquelle le maire lui remit la Médaille d'Honneur Régionale-Départementale et Communale-Echelon Argent.

## REMERCIEMENTS

Depuis le mois de février, le conseil municipal a perdu un de ses membres.

Le poste d'employé communal chargé de la cantine scolaire étant vacant, Madame Jeannine LANOLIATÉ, mère de 4 enfants et sans emploi depuis plusieurs années, a décidé de présenter sa candidature. Son expérience de la cuisine collective, sa connaissance des enfants, son sérieux et son sens des responsabilités lui ont valu d'être choisie pour cette fonction d'importance.

Mais son nouveau statut lui imposait de démissionner du conseil municipal où elle avait été élue en 1989.

Pendant 4 ans, elle a mis avec enthousiasme au service de la collectivité, son énergie, son dynamisme, son esprit de décision et sa droiture. Elle a d'ailleurs tenu à poursuivre son action au service des autres tant au sein du Bureau d'Aide Sociale qu'à la bibliothèque municipale, au comité de fleurissement et même au Comité de rédaction du Trait d'Union.

Pour tout cela, nous lui présentons nos remerciements sincères au nom de toute notre communauté.

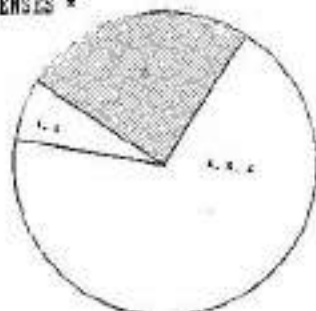
**\* BUDGET \***

**COMPTE ADMINISTRATIF 1982**

**SECTION INVESTISSEMENT**

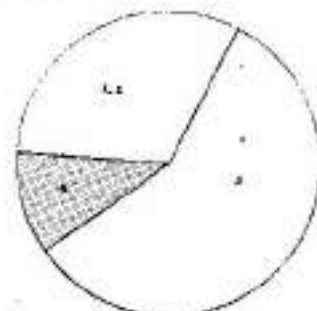
\*\*\*\*\*

**\* DEPENSES \***



* 1) Restit. taxes équip.	76,00
* 2) Reb. emprunts	359 944,37
* 3) Investissements	658 463,86
	<hr/>
	1 018 484,23
* 4) Excédent	126 160,66
	<hr/>
	1 144 644,89
	=====

**\* RECETTES \***

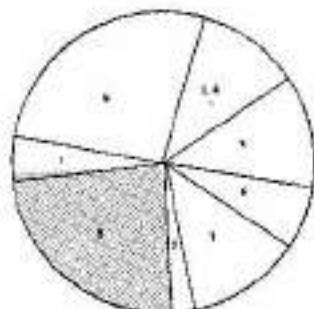


* 1) Subv. Equipement	7 726,40
* 2) Prélèv. sur fonction.	70 000,00
* 3) TVA - TLE - DGE	281 911,72
* 4) Emprunts	775 000,00
* 5) Reb. divers	1 423,20
* 6) Subv. en annuités	8 781,57
	<hr/>
	1 144 644,89
	=====

**SECTION FONCTIONNEMENT**

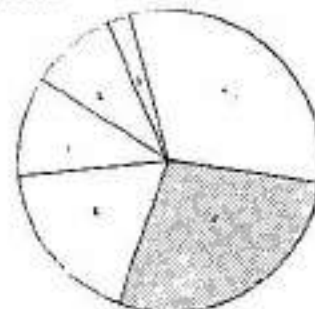
\*\*\*\*\*

**\* DEPENSES \***



* 1) Denrées et fournitures	156 064,87
* 2) Frais de personnel	840 506,60
* 3) Impôts et Taxes	31 976,00
* 4) Trav. Serv. extérieurs	314 016,89
* 5) Particip. Contingents	399 044,44
* 6) Allocation. Subvention.	113 761,00
Frais gestion générale	110 513,89
* 7) Frais financiers	396 872,99
* 8) Prélèv. pour investis.	70 000,00
	<hr/>
	2 432 758,68
* 9) Excédent	763 823,16
	<hr/>
	3 196 581,84

**\* RECETTES \***



* 1) Produits exploit.	345 562,98
* 2) Produits domaniaux	300 374,10
Produits financiers	121,01
* 3) Recouvr. Subvent.	79 909,63
* 4) Dotation de l'Etat	994 266,26
* 5) Impôts indirects	18 865,00
Contributions dir.	891 023,00
* 6) Produits exception.	3 024,42
Excédents antérieurs	563 439,43
	<hr/>

3 196 581,84



## \* QUELQUES PRECISIONS \*

### \* \* A PROPOS DE L'AIDE SOCIALE...



L'Aide sociale repose sur le principe d'une solidarité en faveur des plus démunis. Aide ou secours, elle est allouée à défaut d'autres protections, aux personnes qui se trouvent temporairement ou définitivement dans l'impossibilité financière ou physique de pourvoir aux nécessités de la vie.

Les caractéristiques de l'aide sociale sont :

. qu'elle a un caractère subsidiaire : elle intervient en complément des autres formes de protection sociale issues de cotisations ou de droits dérivés, en remplacement de la protection sociale lorsque les droits ne sont pas ouverts (ex : perte de l'affiliation à l'assurance maladie), pour accorder des prestations qui ne sont pas prévues par les autres formes de protection sociale (ex : allocations compensatrices pour les handicapés...)

. qu'elle n'est pas attribuée lorsque ceux qui sont tenus à l'obligation alimentaire au bénéfice du postulant peuvent y pourvoir.

Ceci dit, l'évolution du contenu de l'aide sociale déroge de plus en plus à ce principe (ex : aide ménagère à domicile, prise en charge de forfait hospitalier...) La récupération ultérieure des dépenses sur le bénéficiaire, sa succession ou le donataire est prévue.

#### NATURE DES PRESTATIONS

Les prestations d'aide sociale légale sont regroupées en plusieurs catégories :

. Aide sociale légale à l'enfance : actions destinées à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes. Ce service est placé sous l'autorité du Président du Conseil Général du département.

. Aide médicale : toute personne résidant en France a droit pour elle-même et les personnes à sa charge à l'aide médicale pour les dépenses de soins qu'elle ne peut supporter. Cette aide totale ou partielle est en principe attribuée pour un an en tenant compte des ressources.

. Aide sociale aux familles : allocation de soutien aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour élever les enfants à charge.

. Aide aux personnes âgées : elle est constituée pour l'essentiel par des services à domicile (soins ou aide ménagère) ou par des aides financières (participation parfois aux frais d'aide ménagère).

. Aide aux personnes handicapées : elle comporte diverses prestations, notamment allocation compensatrice aux handicapés dont l'état requiert la présence d'une tierce personne, ainsi que la prise en charge de frais d'hébergement dans des établissements d'éducation spéciale (adolescents, mineurs...)

#### PRISE EN CHARGE ET ATTRIBUTION DES PRESTATIONS

L'attribution des prestations d'aide sociale relève pour la plupart de la compétence du département. L'Etat ne conserve à sa charge que des prestations liées, pour l'essentiel, à l'exercice de la solidarité nationale.

Les conditions minimales d'octroi sont fixées par le législateur.

La commune a une compétence essentiellement administrative : elle instruit les dossiers et prononce les admissions d'urgence à l'aide médicale et sociale. Elle a (dans la limite de ses moyens) entière liberté d'innovation en matière financière ou de service pour couvrir au-delà des compétences du département ou de l'Etat, les besoins qu'elle reconnaît.



Le Centre communal d'action sociale (CCAS : ancien bureau d'aide sociale) établit donc le dossier et le transmet à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Après vérification ou enquêtes, la demande est examinée en commission d'admission (commission départementale présidée par le président du tribunal de grande instance).

Dans des cas urgents, le maire peut prononcer directement l'admission à l'aide médicale ou à l'aide sociale.

#### L'ACTION DU CCAS DANS NOTRE VILLAGE

En 1992, son conseil d'administration présidé par le Maire comptait 8 membres (dont 4 ne faisant pas partie du conseil municipal).

Courant 93, Monsieur Robert POURCADE qui avait accepté depuis 1987 d'apporter son concours a cessé ses fonctions puisqu'il a quitté notre village.

Qu'il soit remercié au nom de tous pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a participé aux différentes actions du CCAS.

Actions qui sont nombreuses, comme vous pouvez en juger.

En 1992, dans notre village, 8 personnes ont bénéficié de l'aide ménagère (1451 heures). Les aides ménagères au nombre de 1 en 1992 ont vu leur effectif s'accroître courant 1993 avec l'embauche de Madame LARIGAU.

Au cours de l'année, le CCAS a instruit un certain nombre de dossiers :

- 9 au titre de la demande " d'aide médicale à domicile " (carnets de soins)
- 2 au titre de " la prise en charge de frais d'hébergement dans des établissements d'éducation spéciale "
- 1 au titre de la demande " d'aide médicale hospitalière "
- 1 au titre de la demande " de prise en charge de cotisations d'assurances personnelles "
- 14 au titre de la demande " d'allocation compensatrice "

Outre ces actions d'aide sociale légale, le CCAS a été amené :

- . à accorder une subvention au Centre de Loisirs de Narrosse qui propose de nombreuses activités éducatives pendant les vacances d'été.
  - 1992 : 25F/Jour par enfant soit 239 jours pour 18 enfants
  - 1993 : 26F/Jour par enfant soit 310 jours pour 22 enfants
- . à organiser comme d'habitude un goûter autour duquel les plus de 60 ans échangent quelques souvenirs et se présentent leurs vœux
- . à offrir un petit présent aux plus de 75 ans
- . à acheter des livres qui viennent accroître les fonds propres de notre bibliothèque
- . à aider ponctuellement 3 personnes (ex : participation aux frais de cantine...)

Dernièrement le CCAS a pris une délibération pour équiper la commune en matériel de téléalarme pour personnes âgées et handicapées.

La téléalarme est un appareil qui permet aux personnes qui en disposent d'être reliées directement à une centrale d'écoute. Une télécommande est portée autour du cou ou facilement accessible. Un simple geste, pression sur le bouton d'appel permet d'alerter un service de permanence.

Après identification de l'appel et en cas de nécessité, ce service déclenche l'alerte et dépêche dans les minutes qui suivent les secours auprès de l'abonné.

Pour agir avec efficacité, les pompiers possèdent pour chaque personne le nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, noms des personnes à prévenir en cas d'accident, nom du médecin, numéro de l'hôpital où la personne désire être hospitalisée.

Il est certain qu'un malaise, une chute à domicile peuvent tourner au drame lorsqu'une personne seule, âgée, handicapée, ne peut appeler au secours. Le CCAS a considéré que la téléalarme permet de rompre cet isolement.

Dans le cas où vous seriez intéressé, il vous suffit de vous signaler à la Mairie. La location annuelle est de 600 F.

#### QU'APPELLE T-ON L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES ?

Il s'agit d'une allocation destinée à apporter une aide financière aux personnes handicapées disposant de revenus modestes et qui ne peuvent prétendre à un avantage vieillesse ou d'invalidité. Elle est servie comme une allocation familiale.

Elle est accordée aux personnes de plus de 20 ans (en principe), françaises, ayant une incapacité permanente d'au moins 80% et disposant de revenus inférieurs à un certain montant ( /7/92 au 30/6/93 : 36955 F pour un personne seule, 73910 F pour un ménage avec une majoration de 18 477.50 F par enfant à charge).

Cette aide est accordée par la COTOREP.

Les titulaires de l'AAH non imposables sur le revenu ont également droit pour leur résidence principale à une exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière.

#### QU'APPELLE T-ON L'ALLOCATION COMPENSATRICE (appelée précédemment "tierce personne") ?

C'est une allocation qui peut être servie sous condition de ressources, à tout handicapé qui ne bénéficie pas d'un avantage analogue au titre du régime de sécurité sociale, dont le taux d'incapacité est d'au moins 85% et dont l'état nécessite l'aide effective d'une tierce personne pour les actes essentiels de l'existence ou lorsque l'exercice d'une activité professionnelle lui impose des frais supplémentaires.

Notons que les personnes qui ont la charge d'handicapés sont exonérées des cotisations patronales de sécurité sociale dues pour l'emploi d'une aide à domicile et peuvent bénéficier, en outre, de ce chef, d'une réduction d'impôt sur le revenu.

#### QUELQUES ALLOCATIONS VIEILLESSE NON CONTRIBUTIVES (avantages qui ne sont pas la contrepartie de cotisations).

Ces différentes allocations ont toutes un caractère d'assistance. Elles permettent aux personnes âgées disposant de faibles ressources et répondant à certains critères d'atteindre un revenu minimal. Elles peuvent venir en complément d'autres avantages.

Elles sont toutes exonérées de la cotisation d'assurance maladie sur les retraites, ainsi que de la contribution sociale généralisée. Les bénéficiaires de ces avantages sont exempts d'impôt sur le revenu.

#### ALLOCATION AUX VIEUX TRAVAILLEURS SALARIES : A V T S

Le requérant doit être âgé de 61 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail), remplir des conditions de nationalité, de ressources et de durée d'activité.

#### ALLOCATION MERE DE FAMILLE

Peut y prétendre la femme mariée, séparée, divorcée ou abandonnée d'un salarié, artisan, industriel ou commerçant ou dont le conjoint a disparu ainsi que la veuve non remariée ou veuve d'un salarié remariée à un salarié.

Conditions :

- . Remplir les conditions d'âge, de nationalité, de résidence et de ressources nécessaires pour le bénéfice de l'AVTS.
- . Le conjoint ou ex-conjoint doit avoir exercé pendant au moins 3 mois avant le divorce ou la séparation une activité professionnelle figurant dans la liste au-dessus.
- . Avoir élevé pendant 9 ans au moins 5 enfants français à charge de l'assuré.
- . Ne bénéficier d'aucun avantage vieillesse.

Montant de l'allocation : celui de l'AVTS.

## SECOURS VIAGER

Attribué au conjoint survivant d'un bénéficiaire de l'AVTS.

Montant de l'avantage : identique à celui de l'AVTS (+10% de bonification pour enfants).

## ALLOCATION SPECIALE

Attribuée aux personnes qui ne peuvent bénéficier d'aucun avantage vieillesse.

Conditions d'âge, résidence et ressources identiques à celles prévues pour l'attribution de l'AVTS).

Montant de l'avantage : celui de l'AVTS.

A cet effet, un fonds spécial géré par la Caisse des Dépôts et Consignations a été créé.

## ALLOCATION SUPPLEMENTAIRE

Elle vient compléter un avantage principal contributif ou pas. Elle résulte d'un fonds national de solidarité.

### OU S'ADRESSER POUR CES TYPES DE DEMANDES ?

. A la Caisse Régionale d'Assurance Maladie correspondant au lieu de résidence s'il s'agit de l'AVTS, de l'allocation aux mères de famille ou du secours viager.

. A la mairie du lieu de résidence s'il s'agit de l'allocation spéciale.

Notons que les arrérages de l'AVTS, du secours viager, de l'allocation aux mères de famille et de l'allocation spéciale ne sont pas récupérés sur l'actif successoral.

En revanche, pour l'allocation supplémentaire, la totalité des arrérages servis peut en principe être recouvrée. Toutefois, ce recouvrement ne peut avoir pour conséquence d'abaisser l'héritage au-dessous de 250 000 F. L'action en recouvrement se prescrit par 5 ans.

## **\*\* A PROPOS DE LA BIBLIOTHEQUE...**



Créée en 1987, notre bibliothèque est aujourd'hui dotée de 2 810 ouvrages : albums, bandes dessinées, documentaires enfants, romans et documentaires adultes... 800 livres appartenant à la bibliothèque centrale de prêt sont renouvelés régulièrement. Son fonds propre, quant à lui, augmente tous les ans par l'acquisition de nouveautés et par des dons faits par des particuliers que nous remercions.

Située au premier étage de la mairie, elle occupe deux pièces, dont une aménagée pour les enfants. Toutes les semaines, elle est fréquentée par les écoliers de la maternelle et du primaire accompagnés de leurs maîtres qui leur font découvrir le goût de la lecture et les aident dans leurs choix.

Son accès est réservé au public le samedi après-midi de 14 h à 16 heures. Cependant, dernièrement, lors d'une réunion, l'équipe de bénévoles qui l'anime a décidé plutôt de l'ouvrir le samedi matin de 9 h à 11 heures, espérant ainsi profiter de l'animation du village à ces moments-là (école, poste, mairie).

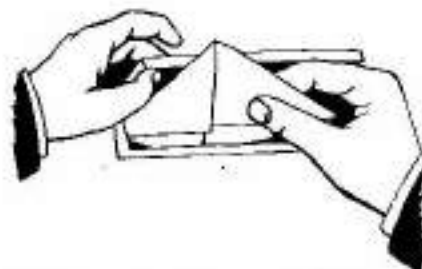
Ce changement interviendra à compter du 01/01/94 à titre d'essai.

En optant pour les créneaux horaires où les autres services publics sont ouverts, nous comptons sur une fréquentation plus importante.

D'autre part, courant 1994, la bibliothèque, en principe, devrait créer une animation que nous ne vous dévoilons pas pour l'instant, mais pour laquelle nous solliciterons par voie de presse votre collaboration.



## \* \* A PROPOS DE LA POSTE...



### DEFENDONS NOTRE POSTE

La Poste est considérée comme un Service Public, et les services qu'elle rend effectivement à tous le justifient.

C'est à ce titre qu'elle a bénéficié en 1992 d'importants investissements dans notre commune, malgré la ridicule modicité du loyer consenti par cette administration (1000F annuels) pour la location des bâtiments mis à sa disposition et entretenus par la population.

Mais ses responsables ont tendance à ne plus raisonner qu'en termes de rentabilité. Se basant sur les prétendus résultats d'une étude qui aurait été menée, son directeur départemental est venu rencontrer le maire, comme il l'a fait dans une quarantaine d'autres communes, pour expliquer qu'il serait bon de diminuer d'1 heure 45 par jour le temps de travail d'un des deux agents qui assurent le fonctionnement du bureau de Saugnac. Les modalités restent à déterminer mais chacun peut mesurer les conséquences inévitables d'une telle mesure sur les horaires d'ouverture, la qualité du service et les autres aménagements qui ne manqueraient de suivre si nous laissons faire.

Il faut nous apprêter à défendre notre Poste et par là-même nos intérêts.

## \* \* A PROPOS DE L'ASSAINISSEMENT...

La nécessité d'évacuer et surtout de traiter les différents déchets que nous produisons n'échappe plus à personne. Les déchets liquides, même à la campagne, passent de moins en moins imperçus et les risques qu'ils nous font courir sont énormes, notamment par la pollution des ressources en eau.

C'est pourquoi nous avons entrepris depuis 1981 des travaux d'assainissement des eaux usées. Un important programme était prévu pour 1992 mais divers retards, surtout administratifs, expliquent qu'ils ne se soient concrétisés qu'en 1991.

### La station d'épuration.

Celle construite en 1981 assure un traitement par lagunage. Ce système écologique et au fonctionnement peu coûteux connaissait un grand engorgement au début des années 80. Il nous fut donc fortement recommandé par les services spécialisés de l'Etat. On s'est aperçu depuis qu'il fonctionnait rarement de façon satisfaisante. Ce ne fut heureusement pas le cas chez nous, mais la station prévue pour une population de 500 habitants est actuellement au bord de la saturation alors que 350 habitants seulement y sont raccordés.

Il était donc impératif, d'en édifier une nouvelle pour pouvoir poursuivre le programme d'assainissement mais aussi pour prétendre accueillir de nouveaux habitants, indispensables dans une commune essentiellement rurale et résidentielle afin de poursuivre son équipement et rentabiliser ses installations.

C'est une station mécanique pour 1000 habitants qui a été retenue. Elle ne fera pas double emploi : l'ancienne affinera la qualité du traitement et sera là en secours, par exemple en cas d'incident technique.

Son coût hors taxes s'élève à 1 539 301 F, financé par une subvention départementale (444 500 F), une subvention (168 000 F) et une avance remboursable (168 000 F) de l'Agence de l'Eau et une participation communale de 578 800 F.

### Le réseau d'assainissement.

L'accueil de nouveaux habitants nécessitait le raccordement de la zone de constructions groupées prévue à cet effet dans le POS au nord de la Départementale 947. Un prolongement du réseau existant a été réalisé sur 700 mètres. Il a coûté (H.T.) 417 400 F. La commune a bénéficié de 105 760 F de subvention départementale, 58 590 F de subvention de l'Agence de l'Eau, 273 240 F restant à sa charge.

Les dépenses de la commune seront assurées par une participation du lotisseur des "Hauts de Cabran", le produit de la taxe de raccordement du même et des constructions anciennes qui ont pu être raccordées et enfin par un emprunt contracté par l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Assainissement au taux de 7,5 %.

## \*\* A PROPOS DE L'ECOLE ...



En 1985, nous vous avons tenus informés des problèmes qui avaient failli opposer la ville de Dax aux communes voisines à propos des élèves relevant des enseignements élémentaire et pré-élémentaire inscrits à Dax mais résidant en dehors de la sous-préfecture.

La loi a fixé depuis très précisément les modalités d'inscription de ces élèves dans les écoles publiques

En résumé, les parents peuvent inscrire leur enfant dans l'école publique de leur choix. Cette inscription ne peut leur être refusée que pour des raisons de dépassement d'effectif.

La demande d'inscription est reçue par la direction de l'école. L'inscription n'est effective qu'après accord du maire de la commune.

Il est d'usage, lorsqu'un élève demande à être inscrit en dehors de sa commune de résidence, de demander l'autorisation du maire de ladite commune.

Même que nullement obligatoire, cette autorisation ne s'explique pas seulement par les règles de la courtoisie. Elle revêt en effet une grande importance. lorsqu'un enfant est muni d'une telle autorisation, le maire de la commune d'accueil est en droit- le préfet peut même l'y contraindre- d'exiger de la commune de résidence le paiement de l'intégralité des frais de scolarité de fonctionnement et d'investissement. Si le maire l'accepte sans autorisation ou avec une autorisation négative, il s'engage alors à faire supporter les frais par sa propre commune.

C'est pour cette raison, mais aussi parce qu'il considère que Saignac et Cambran consent des efforts financiers très importants pour la scolarité de ses jeunes, que le conseil municipal a demandé au maire, depuis 1986, de délivrer systématiquement des autorisations négatives, quelles que soient les raisons invoquées pour justifier leur demande.

## \* PROJETS \*



Depuis le premier Trait d'Union, en 1981, nous vous avons toujours annoncé nos intentions pour l'année à venir et nous les avons effectivement concrétisées. Mais qu'est-ce qui est plus aléatoire qu'un projet ? 1993 nous a rappelé que, comme le dit la sagesse populaire, il y a parfois "loin de la coupe aux lèvres"... Si nous avons pu réaliser nos projets dans certains domaines (assainissement, achat du garage), il n'en a pas été de même pour tout et il nous a fallu nous adapter aux circonstances. Ainsi, nous n'avions pas prévu l'achat d'une faucheuse d'accotement (voir "Réalizations") mais la défaillance de l'épareuse nous a contraints à précipiter cet investissement. En revanche nous avions envisagé l'aménagement d'une salle de réunion dans l'ancienne école ; or la dotation globale d'équipement que nous escomptions n'a pas été attribuée à Saignac et Cambran, ce qui nous a conduits à reporter ces travaux. Il était en effet hors de question de faire supporter par la collectivité communale l'ensemble des frais occasionnés par cette opération.

"Reporter", mais pas "renoncer". Nous avons bon espoir d'obtenir en 1994 cette fameuse D.G.E. et nous pourrions donc nous atteler à ce chantier. Ceci devrait être le principal investissement de l'année. Il s'en ajoutera évidemment d'autres de moindre importance, comme par exemple la confection de tables et de bancs supplémentaires que l'on utilise lors des différentes manifestations publiques.

Et puis il faudra bien entendu faire face aux impondérables, veiller à garder en bon état le bien commun (voirie, bâtiments, forêt, équipement), agir de telle sorte que tous les habitants trouvent dans la commune un cadre de vie et des services les meilleurs possibles, sans aller au-delà des moyens financiers dont nous disposons.

## \* ASSOCIATIONS \*

- \* AGRICULTURE :
- \* C.U.M.A. : - M. Francis GAILLARDET - Comorge - tél : 58.97.84.12
  - \* F.D.S.E.A. : - M. Francis LABARRIERE - Lehoudie - tél : 58.97.86.68
  - \* PREMIERS ET METAYERS : - M. René BEYS - Tastet - tél : 58.97.84.20
  - \* JEUNES DU MODEP : - M. Jean-Michel LAFITTE - Quartier Arzet - tél : 58.98.71.17
  - \* N.O.D.E.P. : - M. Jean-Claude ARRIEUSSECQ - Lecocte - tél : 58.97.88.75
- \* ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE 19-45 :
- M. André MORLAES - Le Bourg - tél : 58.97.84.19
- \* ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÈRE :
- M. René GAUJOUR - Lot Despons - tél : 58.97.84.94
- \* A.L.P.A.E.D.A. (Association Landaise des Parents et Ais d'Enfants Déficients Auditifs) :
- Mme Sylvie BALLYAN - La Camargue - tél : 58.97.82.57
- \* CLUB DES RETRAITES :
- M. André MACIET - Lecroux - tél : 58.97.84.67
- \* COMITE DES FETES DE SAUGNAC ET CAMBRAN :
- Saugnac : - M. Marc PERAU - Quartier Bégu - tél : 58.97.87.98
  - Cambran : - M. Alain FORSANS - Carrefour Bégu - tél : 58.97.88.77
- \* CONSORCE :
- Bovine : - M. Jean LORREYTE - Lehoudie - tél : 58.97.86.68
  - Porcine : - M. Jean-Marie CHICOYE - au "Maou" - tél : 58.98.71.71
- \* ELAN SAUGNACAIS :
- M. René DUMON - Carrefour Coran - tél : 58.97.87.96
- \* ENTENTE SAUGNACAISE :
- \* Basket : - M. Alain LABARRIERE - Secrétaire M. Didier LABAT tél : 58.97.81.64
  - \* Pelote : - M. Michel LAFOURCADE - Lot. La Lande - tél : 58.97.82.29
  - \* Tennis : - M. Yvan LAVIGNE - Lot. Planté - tél : 58.97.85.38
- \* FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES :
- M. Jean-Michel BAGNERES-PEDEBOGCO - Lot. La Lande - tél : 58.97.81.85
- \* FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS d'ALGERIE :
- M. René ANTON - La Cambranaise - tél : 58.97.81.17
- \* FOYER DES JEUNES :
- M. Gérard LABASTIE - Au Coût - tél : 58.97.84.17
- \* GYMNASTIQUE VOLONTAIRE :
- Mme Monique VINCK - Lot Planté - tél : 58.97.85.87
- \* MUTUELLE ACCIDENTS ET INCENDIE :
- M. Claude CASSEN - Laoudebaigt - tél : 58.97.84.44
- \* SOCIETE DE SECOURS MUTUEL :
- M. René ANTON - La Cambranaise - tél : 58.97.81.17



## \*\* DATES A RETENIR... \*\*

JANVIER	10	Sortie à Saignos	JUIN	5	Repas de la Confrérie Montoise
				11	Kossi du Terroir
				24	Fête des Boies
MARS	10	"Bai à Papa"	JUILLET	1-2-3-4	Fête Patinoire
		Club des Petrites			
	13	Cérémonie FNACA	SEPTEMBRE	01	Fête des Champoux
		Fin d'année		10-11	Fête des Chers-Grands
AVRIL	17	Festive Barbaruier à Pétitjean	NOVEMBRE	01	Mardi-Gras (cette fête traditionnelle est par la Région)
		organisé par les dames		11	Cérémonie d'inauguration de l'annuaire de 1994 - Apéritif
	21	Marché Noël de l'après-midi			
	28	Fête de l'après-midi			
		organisée par le Comité des fêtes à l'école et la Maison des Seniors	DECEMBRE	01-02	Auto des Petites (Club de FFF)
MAI	01	Cérémonie d'inauguration de l'annuaire de 1994 - Apéritif - Samedi			

## \* COMITE DES FETES \*

### \*\* CAMBRAN \*\*

L'année 93 fut une brillante année pour le Comité des fêtes de CAMBRAN.

**JUIN :** Sortie à Logrono  
 . Quelques dégustations de Rioja et de Tapas  
 . Excellent repas  
 . Estantuet l'après-midi aux portes des arêtes de Pampelune  
 . Retour bien sage à CAMBRAN après l'arrêt obligatoire aux ventes frontalières.



**JUILLET :** Premier anniversaire de la soirée "Cochon de lait"

**SEPTEMBRE :** Les traditionnelles fêtes  
 . Equipe dynamique pour le montage et démontage des chapiteaux  
 . Ambiance chaleureuse pour la préparation du repas  
 . Et quelle soirée ! côté cuisine, service et bar, pas de problèmes. La piste de danse (réalisée par Pierrot et enviée par les discothèques de la région) a été mise à rude épreuve par de nombreux danseurs.  
 . Dimanche, après la messe, sympathique apéritif en musique.  
 . L'après-midi, importante course landaise : météo pessimiste (grand coup de vent). Cuadrilla optimiste (pas de coups de corne). Bon bétail.  
 . Présentation de la génération 2001 [jeunes écarteurs de 12 à 16 ans] et de génération 2001 : Hubert, Gérard et Alain ont écarté une charmante vache noire de l'élevage Passacq (Marc s'est désisté au dernier moment !).  
 . Apéritif dansant après la course pour clôturer les fêtes 93.



Merci à tous les membres du Comité des Fêtes qui, grâce à leur travail, ont contribué à la réussite du cru 93. Rendez-vous est pris pour le 2ème week-end de septembre 94.



Notre comité, toujours aussi dynamique, a, une fois de plus, connu la satisfaction d'avoir quatre jours de belles fêtes patronales.

En effet, le vendredi, nos "jeunes de la classe" ont organisé leur bal disco d'une manière exemplaire et ont été récompensés par une soirée fort bien réussie. Un grand bravo pour leur sérieux et leur volonté de bien faire !

Que dire du samedi soir ? Nous sommes abonnés maintenant aux SIX CENTS repas (six cent deux exactement) et nous sommes obligés de refuser du monde !

Le dimanche, également, connaît de plus en plus d'affluence pour le repas que nous servons à partir de l'heure de l'apéritif. Cette expérience sera améliorée dans le futur.

Quant à notre "soirée saugnacaise" de lundi, elle affiche toujours une aussi belle santé, tout comme la plupart de nos concitoyens qui y participent activement.

Pour terminer en beauté cette année 93 et se retrouver entre amis, les membres du comité sont allés début novembre passer une journée au Pays Basque. Au col d'Osquich ils ont pu constater... l'absence des palombes mais, lors du repas pris à l'auberge d'Abusqui, ni la bonne chère ni la bonne humeur ne faisaient défaut.



Une atmosphère détendue

Un clin d'oeil sur le futur programme de nos activités et notamment, la préparation d'une "super mayade" le 30 avril prochain avec le concours des autres associations.

Pour les fêtes de 1994, nous pensons également pouvoir mettre sur pied une "soirée à thèmes" le dimanche soir. A cet effet il sera vraisemblablement choisi le thème d'une soirée espagnole avec bar, tapas, paella, etc... Nous vous tiendrons au courant.

Je voudrais terminer ce petit exposé en rendant hommage aux CINQUANTE CINQ membres actifs de notre association qui se dépensent sans compter avant, et surtout pendant la durée des fêtes. Si nous enregistrons chaque année une telle réussite, c'est grâce à leurs efforts, à leur courage et à leur discipline. Un grand bravo !

Egalement un bouquet de félicitations à ces nouveaux concitoyens saugnacais qui sont venus spontanément se mettre à notre disposition. Nous les remercions vivement et souhaitons qu'ils soient de plus en plus nombreux.

Notre bureau a enregistré le départ de notre "Grand Argentier" Fernand SANGLA qui, après de nombreuses années passées à potasser les chiffres de nos comptes, a finalement été terrassé par une indigestion de vi-gales et de zéros et a dû, la mort dans l'âme, laisser sa place à Yves LABAY qui s'est immédiatement esparé de son dossier et s'est mis à table avec un bel appétit ! Nous te remercions tous, Fernand, et toi Yves, nous te souhaitons la bienvenue à ce poste très important. Rendez-vous aux fêtes de 1994.

## \* FOYER DES JEUNES \*

Mais non, mais non, le Foyer des Jeunes n'est pas mort, car il organise encore ! (bis)

En janvier, le maintenant traditionnel week-end au ski à St Lary a été mis sur pied (et sur planches). Un autobus copieusement garni a donc emmené notre équipe olympique qui s'est rapidement scindée en trois disciplines :

- Ski sur piste
- Ski sur fesses
- Ski coqtoir

Pour la petite histoire de nombreux trophées ont été rapportés des trois catégories citées plus haut.

En février-mars, les bals qui constituaient l'essentiel de notre activité ont été temporairement mis en sommeil pour cause de non-rentabilité. Espérons que cette léthargie sera la plus courte possible.

Au printemps, conforté par le succès obtenu en 1992, le Foyer se lançait dans l'organisation du 2ème Rock'n'Roll Beer (Le Retour). Autour de bulles (merci heureux papa... il se reconnaîtra...) et de bières, nous accueillions 3 gosses au talent indiscutable. La troisième de ces formations, les TROLLS, originaire de Bayonne connaît déjà un franc succès dans l'hexagone.

Avec l'été, arrive le moment le plus attendu des membres du Foyer : les Fêtes de SAUGNAC et la bodéga des chugue-leits. Cette année encore, personne ne fut déçu... La fête et ses excès se firent sans modération grâce à l'ambiance musicale de nos disc-jockeys à qui il faut rendre hommage.



Le groupe de rock "Les Trolls"

Et notre cher local dans tout ça ?

Le samedi de nombreuses soirées furent organisées ; nous avons pu aussi assister à la première victoire d'un club français de football en coupe d'Europe.

Il faut dire que maintenant plus rien ne manque : le chauffage pour nous protéger lors des soirées frileuses a été installé et, pour les gens pressés, nous disposons de toilettes... N'oublions pas non plus Bébert qui se tient toujours à la disposition de tous les amateurs de photos.

1994 devrait voir le maintien de nos activités actuelles :

- sortie au ski,
- Rock'n'Roll beer,
- bodéga des fêtes,
- soirées au foyer...

De plus, un horizon nouveau s'offre au foyer et à ses membres. En effet, avec nos amis du basket et du comité des fêtes de nouvelles occasions de tous nous retrouver autour d'un repas, d'un verre, de la musique, se préparent. Déjà, des pourparlers pour l'organisation d'une "super mayade" au printemps sont avancés et ce n'est qu'un début.

Alors pour la mise en place de tous ces moments, pour franchir avec nous la porte de la fête et de la convivialité, venez nous rejoindre.

A tous une bonne et heureuse année 1994 !



## \* ENTENTE SAUGNACAISE \*

### \*\* BASKET



La Section vit à partir du mois d'août (début des entraînements jusqu'en juin, Assemblée générale), au rythme des matches, des entraînements, des réunions de bureau, des stages techniques et des diverses manifestations.

La conduite du club s'articule autour de deux axes :

#### PROGRESSION ET FORMATION

Progression au niveau des effectifs; les enfants nous rejoignent chaque année plus nombreux - Prospection et "Dream team" portent leurs fruits.

Progression dans la qualité du jeu que pratiquent les équipes du club, encadrées par les éducateurs, sous la conduite d'un entraîneur régional qui impulse un jeu basé sur le collectif, la rapidité, et l'adresse.

Progression vers le championnat régional que nous voulons atteindre aussi bien au niveau des filles que des garçons.

Formation des jeunes surtout, base de tout développement, auxquels le club attribue des aides lors des stages d'été.

Formation des éducateurs qui suivent des stages organisés par le Comité des Landes durant la saison pour aboutir au diplôme d'éducateur départemental.

Formation de l'encadrement technique qui consiste, pour les arbitres, en un recyclage permanent pour atteindre le niveau régional, et pour les marqueurs-chronométrateurs à concrétiser, par le diplôme départemental, leur savoir reconnu de tous. Le résultat de tout ce travail finira par porter ses fruits et l'objectif régional pourra être atteint.

Autour des activités sportives, la vie de la section est riche d'événements, tels que les repas d'après-match que préparent les bénévoles. Sans eux, l'âme de nos soirées disparaîtrait. Le club leur doit beaucoup : qu'ils en soient sincèrement remerciés.

L'année 1994 verra quelques bouleversements.

Le marché de particulier à particulier est maintenant organisé deux fois par an : le 1er DIMANCHE DE NOVEMBRE et le 1er DIMANCHE D'AVRIL. Deux rendez-vous pour les bonnes affaires !

Dans la continuité des fêtes de Saugnac, le comité des fêtes, le foyer des jeunes et notre section vous proposent la première MAYADE CO MUCPET, une soirée digne du samedi soir des fêtes, au cours de laquelle vous pourrez prendre un repas et danser.



Le marché de particulier à particulier

Ce nouvel élan associatif a pour but de donner plus de vie à notre village et de partager ensemble de bons moments.

Par ailleurs nous organisons un déplacement avec les enfants du club pour assister à un match de Pau-Orthez. Ce voyage est ouvert à tous, la date sera communiquée par voie de presse.

Nous participons aussi au tournoi aquitain de Jurançon. Cette compétition pour les jeunes leur permet de se jauger sportivement et de rencontrer autour des terrains d'autres jeunes de notre région. Un moment riche d'émotions et de souvenirs !

Pour les enfants, deux goûters seront servis : l'un à Noël, l'autre en fin de saison. Le tournoi interquartiers rassemble, au cours d'un après-midi, les basketteurs et les débutants dans une série de matches où la bonne humeur et l'enthousiasme sont seuls en jeu.



Supporters saugnacais à Pau



Les vainqueurs du tournoi interquartiers

Comme chaque année, le banquet de fin de saison réunit les joueurs, dirigeants et supporters de la section. Chacun peut s'y inscrire afin de vivre une bonne journée. La section vit, travaille, s'amuse. Elle permet à tous de pratiquer le basket sans qu'aucune participation financière ne soit demandée. Elle vous attend tous à ses rendez-vous, lors des matches des enfants le samedi après-midi ou des seniors le samedi soir.

Mais nous ne pourrions terminer ce compte-rendu sans remercier tous les Saugnacais pour l'accueil réservé aux jeunes venus leur présenter le calendrier du club, ainsi qu'aux sponsors pour leur aide financière.

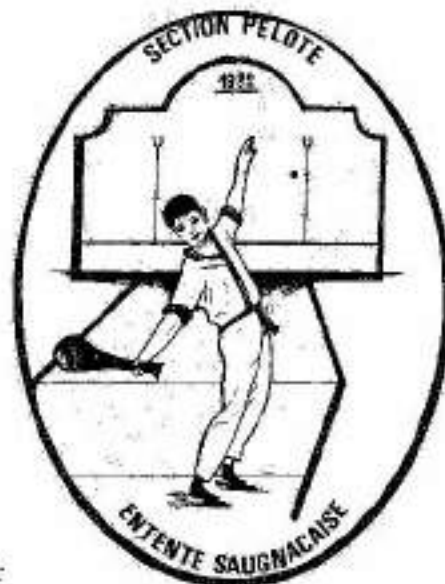
## **\*\* PELOTE**

L'année 93 restera pour beaucoup d'entre nous un souvenir inoubliable.

En effet la section a organisé son premier voyage à l'occasion du Tournoi des Cinq Nations, France-Ecosse ; c'était le 6 février.

Ce jour là 12 pelotaris prenaient le rail pour se retrouver dans la capitale 4 heures plus tard. Evidemment, fait du hasard, c'était l'heure favorite des Lardais. Même certains Parisiens se sont joints à nous pour trinquer à la future victoire de nos protégés.

14 heures : nous voilà partis à la découverte du Parc, ce temple de béton que l'on dit "princier" mais qui à mon avis mériterait quelques coups de pinceau. La victoire de nos "petits" fut acquise péniblement mais elle allait nous permettre d'entamer la troisième mi-temps avec de bons arguments. Cette soirée a été extrêmement réussie grâce au "super guide" JJ. NOVGAY, et au super animateur en tout genre, le président du Comité des Fêtes qui nous avait caché ses immenses talents... Il a même failli décrocher quelques contrats pour les fêtes de Saugnac. Après ces quelques péripéties et une nuit extrêmement courte l'heure du retour se faisait proche,



et c'est ainsi que s'est achevée cette sortie.

Vu la réussite et la bonne ambiance dans lesquelles s'est passé ce voyage la section pelote a décidé de renouveler l'expérience à l'occasion de France-Angleterre le 5 mars 1994.



Après le tournoi des Fêtes

Il ne faut pas oublier les deux tournois de pelote qui se sont déroulés pendant l'année. Le premier a eu lieu durant les vacances de Noël. La victoire est revenue à Xavier DUPIN et P. SANGLA devant Philippe LOPES et Christian CASTETS ; 16 équipes y ont participé, félicitations aux vainqueurs.

L'autre tournoi, celui qui entre dans le cadre des fêtes de Sauvagnac, a vu la victoire de Philippe LOPES et de Daniel LENTATI devant Alain FORSANS et Jacky GALASSI. Une victoire sans appel, d'où peut-être la nécessité de déplacer la date de la finale (fatigue des deux premiers jours de fête oblige).

Cette année encore des sponsors locaux nous ont permis de distribuer des trophées aux finalistes. Nous les remercions sincèrement. De plus, pour la deuxième année consécutive la société SOGLEC a remis un tee-shirt à tous les adhérents de la section.

Le banquet a eu lieu le 30 avril à Pouillon. La soirée fut de très bonne qualité pour les trente convives qui prirent place autour de la table.

En conclusion nous allons évoquer quelques projets pour l'année 94. Toujours deux tournois au programme : le premier se déroulera à Noël pendant les vacances. Il sera ouvert à tous les adhérents et pour corser un peu son parcours traditionnel une élite sera dégagée : les supposés meilleurs en décourront entre eux et les supposés plus faibles feront de même.

Le second aura lieu sur les mois de juin et juillet et sera ouvert à tout le monde. La date de la finale est à déterminer, hors période des fêtes.

Rappelons que la salle est disponible pour les adhérents de la section le lundi à partir de 19 h, le jeudi à partir de 21 h et le dimanche, toute la matinée, s'il n'y a pas de tennis. Notre assemblée générale se tiendra courant janvier. A cette occasion aura lieu la vente de cartes pour 1994 et le renouvellement du tiers sortant.

Le banquet de la pelote aura lieu au mois d'avril ou mai. Le voyage à Paris le 5 mars, retour le 6 mars.

#### Composition du Bureau

Président : LAFITRADE Michel  
Secrétaire: CASATNAU Francis  
Trésorier : DUBOURG Jean-Michel



## \*\* TENNIS



Six ans que la section Tennis est née et l'on peut la considérer comme adulte. Les jeunes dirigeants sont devenus grands et vont désormais voler de leurs propres ailes, votre serviteur souhaitant prendre du recul en ne faisant plus partie du comité directeur. Bien entendu, je ne serai pas bien loin et me tiendrai toujours prêt à donner un coup de main.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont aidé au bon fonctionnement de la section durant ces six années :

en premier, la Mairie et notre Maire, Monsieur Gérard DOCLAU, pour la construction des courts et le financement des matériaux nécessaires à la rénovation du club-house, mais également pour la bonne intelligence dans laquelle nous avons travaillé

les dirigeants de la section qui, suivant leurs motivations et à des degrés différents, m'ont efficacement secondé

les sociétaires pour leur fidélité ; nous sommes l'un des rares clubs à garder un nombre aussi élevé de licenciés

les joueuses et joueurs d'équipe pour les moments d'émotion qu'ils nous ont procurés, et en particulier les jeunes auxquels il faut associer les éducateurs Alain, Benoît, Bertrand, José, Marcel, Michel et le moniteur Denis enfin toutes celles et ceux qui moralement, matériellement ou financièrement ont apporté leur concours au tennis.

En conclusion à ces six années à la tête de la section, je remercie la vie associative pour tout ce qu'elle apporte d'émotion, de chaleur et d'amitié.

Ivan LAVIGNE



### ----- ECOLE DE TENNIS

L'effectif pour la saison 93/94 est de 40 élèves encadrés par 5 bénévoles et un moniteur. Six équipes vont être engagées en championnat. La saison écoulée, en championnat de secteur individuel, Gregory GALASSI a atteint la 1/2 finale, Sylvain SOUCASE les 1/4 et Nicolas ROBILLARD les 1/8. Par équipe, les cadets, Benoît DUMONDIN, Mathieu DUYILLE et Jérôme LARYGOU et les benjamins, Aurélien DELSOL, Javier GONALONS, Nicolas ROBILLARD et Sylvain SOUCASE ont atteint les 1/4 de finale de ligue.



L'école de tennis



## COMPETITION ADULTES

---

Enfin, elle est là!!! L'équipe féminine, bien sûr qui est engagée en championnat de ligue et se compose d'une dizaine de dames et de demoiselles fort motivées.

En coupe d'hiver, les deux équipes hommes évoluent dans la même division après la montée des seniors 2 l'an dernier.

Les deux équipes se sont maintenues en coupe de printemps.

Les vétérans (+35 Ans et+ 45 Ans) ont bien figuré dans les épreuves par équipes.

## TOURNOI INTERNE

---



50 participants.

Légère baisse en adultes, et revanche de l'an passé chez les messieurs avec la victoire de Jérôme LARTIGAU face à Mathieu BUTIER. Chez les dames, Karine FABAS confirme face à Sylvie DELBEURE.

La remise des trophées et le repas de clôture ont dû être organisés dans la grande salle polyvalente, ce qui a enlevé un peu de chaleur à cette soirée.



La remise des trophées



Le vainqueur  
du tournoi interne

## SPORT LOISIR

---

L'école de tennis adultes a regroupé 20 personnes de mi-janvier à mi-mars.

La journée "Doubles Surprise" du 17 octobre a connu son succès habituel, avec une vingtaine de participants, dont une forte majorité féminine.

## OBJECTIFS 1994

---

### JEUNES :

Pourquoi pas le 1er titre de champion de ligue par équipes avec les cadets ?  
Montée en classement individuel pour les meilleurs jeunes de l'école de tennis

### ADULTES :

Apprentissage de la compétition pour les dames  
Maintien pour les messieurs.

## \* GYMNASTIQUE VOLONTAIRE \*

La saison passée s'est terminée par une promenade en famille aux marais d'ORX, clôturée par un casse-croûte au chazapagne pour fêter les dix ans de la section G.V.

Les séances ont repris dans une bonne ambiance, avec une participation de la gent masculine, et sont animées par nos fidèles Ike et Maryse.

Et si vous ne connaissez toujours pas la G.V., nous vous invitons à participer à deux séances gratuites, pour conserver la forme dans la bonne humeur et en musique.

Nous avons en projet la création d'une section "retraités" pour Janvier 1994.

N'hésitez pas à nous contacter :

Tél. TISSIER M. 58.97.41.03

VINCK M. 58.97.41.87

Nous vous attendons nombreux et nombreuses :

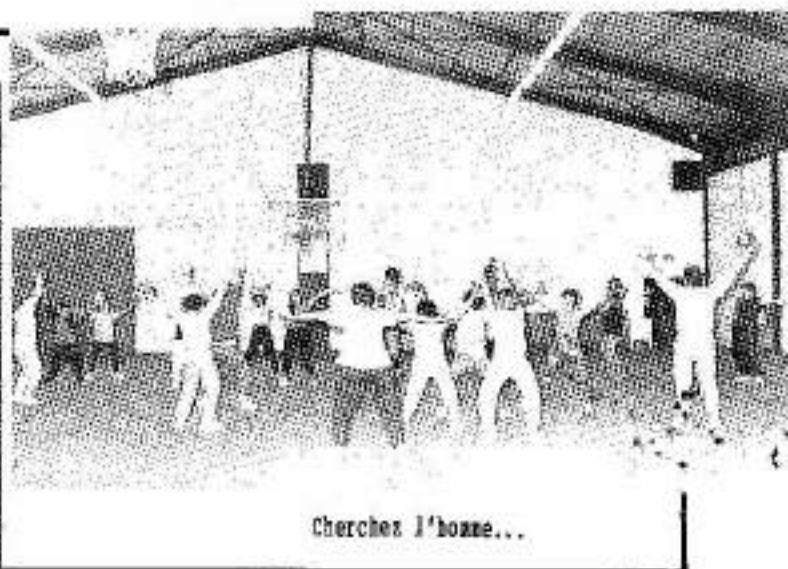
Lundi : 9 h 15 - 20 h

Mardi : 20 h - 21 h

Jeudi : 19 h 30 - 20 h 30

Bonne année et à bientôt.

Un petit cadeau pour les animatrices



## \* A. C. C. A. \*

Cette association regroupe tous les propriétaires terriens et tous les chasseurs du village régissant une cotisation annuelle. Ainsi peuvent-ils participer aux débats lors de l'assemblée générale qui a lieu chaque année en été, prendre les décisions nécessaires à la vie de l'association et voter éventuellement les mesures importantes.

Le Conseil d'Administration comprend neuf membres, chasseurs ou non-chasseurs propriétaires, éligibles par tiers pour trois ans.

Seuls les chasseurs (hommes ou femmes) ayant seize ans révolus, propriétaires ou non, possédant le permis de chasser obtenu après examen, désirant chasser sur le territoire de la commune, cotisent à l'Association Communale de Chasse dite A.C.C.A. régie par la loi Verdelle.

Les cotisations pour la campagne 93/94 s'élèvent à 190 F par chasseur ; 40% restent acquis à l'Association et 60% sont versés à l'A.I.C.A. qui utilise ces sommes à l'achat de gibier redistribué aux A.C.C.A.. Ainsi l'A.C.C.A. de Saugnac et Cambrai reçoit-elle en gibier environ le double de la valeur versée.

L'A.I.C.A. du Moyen-Adour dont fait partie notre A.C.C.A. regroupe trente-deux communes des environs de Dax. Les chasseurs des différentes communes de l'A.I.C.A. peuvent ainsi chasser avec le paiement d'une seule cotisation sur un territoire de chasse très conséquent puisque couvrant ces trente-deux communes. De plus, une entente à l'amiable avec les A.C.C.A. voisines de Minbaste et de Pouillon -qui ne font pas partie de l'A.I.C.A. du Moyen-Adour- autorise les chasseurs du village membres de droit à chasser dans ces communes et vice-versa.

L'A.C.C.A. a des activités multiples et variées. Si elle autorise par la vente du timbre A.I.C.A. les chasseurs qui l'achètent à évoluer sur le territoire de trente-quatre communes, elle s'active aussi collectivement en organisant différentes battues aux chevreuils et aux nuisibles : la lutte contre les nuisibles revêt d'ailleurs une importance notable. N'oublions pas de signaler également l'organisation du banquet des chasseurs.

Lors de l'Assemblée générale, il est décidé :

- du prix de la carte A.I.C.A.
- du nombre de bracelets à demander pour la chasse aux chevreuils
- de l'achat de différents gibiers...
- du nombre d'oiseaux (faisans, perdreaux, colins) lâchés
- des lieux et des jours de lâchage
- de l'élection des 3 membres renouvelables... (tous les chasseurs et tous les propriétaires terriens peuvent faire acte de candidature).



Cette année, l'A.C.C.A. a obtenu quatre bracelets dans un premier temps, et suite à une demande de recours appuyée par Monsieur le Maire, deux bracelets supplémentaires ont été attribués par les services de la D.S.A. Ainsi, la prise de six chevreuils permettra l'organisation d'un "banquet des chasseurs" ouvert à toutes les personnes du village désirant goûter du chevreuil lors d'un repas particulièrement convivial.

À la fin de l'hiver, les participants aux battues aux chevreuils se retrouveront comme d'habitude autour d'une bonne table.



Des chasseurs triomphants



Après la battue

Afin de procéder à une destruction efficace des nuisibles, (corbeaux, pies, renards, ragondins, etc...) un certain nombre de corbeautières ont été fabriquées par l'A.C.C.A. et par des particuliers ; il a été également réalisé des cages tombantes. L'A.C.C.A. a acheté des pièges spéciaux et réglementaires efficaces en particulier pour les ragondins. Trois membres de l'A.C.C.A. ont suivi un stage spécial et sont devenus piégeurs assermentés ; ils ont ainsi rejoint André DUPOIS, déjà assermenté depuis plusieurs années. Il s'agit de Vincent DUFAU, Yves PEIGMA et Michel LAFOURCADE. Il peut être fait appel à leurs services pour un piégeage réglementaire. Les agriculteurs qui désireraient devenir piégeurs assermentés - (seules personnes autorisées à piéger) - peuvent prendre contact avec le Conseil d'Administration pour connaître la marche à suivre.

Sport ou loisir, la chasse est avant tout une activité réglementée. Mais respecter l'environnement et les consignes de sécurité sont les deux premiers devoirs du chasseur. A Saignac et Cambran, on l'a bien compris. De plus, les Saignacais aiment se retrouver aussi bien pour une mémorable partie de chasse que devant une bonne table où dégustation et histoires drôles se succèdent. Ils apprécient la convivialité.

La chasse à Saignac et Cambran n'est pas seulement tirer sur un gibier après l'avoir longtemps cherché, mais c'est aussi l'occasion d'oublier les vicissitudes de la vie de tous les jours et de vivre un moment de détente et de joie.



## \* ELAN SAUGNACAIS \*



Un président resplendissant

At mois de novembre 1991  
l'Elan a renouvelé son  
bureau. Avec le nouveau  
président René DUMON,  
l'association n'a pas  
changé de cap.

La recherche scientifique laisse entrevoir des découvertes porteuses d'espoir. Des vaccins anti-cancer sont étudiés dans plusieurs laboratoires de l'Arc. Certains ont déjà fait leurs preuves et ont permis des guérisons. Des millions de francs sont nécessaires pour poursuivre les travaux. Notre participation, relativement modeste, est néanmoins précieuse.

Notre ami Tchadien nous remercie. Le chèque que nous lui adressons traditionnellement chaque année est arrivé à point nommé. Un arriéré de salaire de cinq mois mettait en péril sa gestion familiale. Cette petite aide lui a permis un coup de fouet salutaire.



Souvenir du Tchad



En pré-scolaire, on apprend en jouant.

Notre filleule haïtienne, Linda Humbert va bien. Pour elle comme pour tous les jeunes écoliers de l'association "Partage", l'année scolaire a été plus calme que la précédente.

La formation de maîtres recrutés dans le secteur géographique porte ses fruits et l'enseignement pré-scolaire bénéficie tout particulièrement des nouvelles méthodes pédagogiques. Espérons que le retour dans son pays du père Aristide, se fera sans provoquer de nouveaux troubles car ceux-ci pourraient affecter à nouveau le fonctionnement des écoles.

La fête du mois de septembre ayant connu le succès habituel, l'Elan sera à même de continuer son oeuvre généreuse.

A tous ceux qui, de quelque façon que ce soit, soutiennent cette action, l'association dit encore un grand merci.



## \* CLUB DES RETRAITES \*

Créé par un groupe d'ais, le club a, au fil des ans, évolué tant par le nombre d'adhérents que par leur diversité; mais l'esprit qui l'anime reste le même : création et entretien de liens d'amitié entre ses membres, solidarité.

Les disparitions et les départs sont à peu près compensés par les nouveaux arrivés, et l'apport de sang neuf devrait permettre de diversifier les activités.



Les messieurs : évocation de souvenirs

Le bilan 1993 est "globalement positif" ; nous avons commencé l'année avec une bonne participation au repas de janvier, délocalisé (c'est la mode), au relais du Pouillon.

Le bal à papa du 28 mars a connu un franc succès. Merci à tous ceux qui ont apporté leur aide pour cette réalisation ; rendez-vous le 13 mars pour le prochain.

Bien qu'ayant été effectivement réalisé, on peut dire que le voyage du 10 juin est ... tombé à l'eau ; nous n'avons vu ROYAN qu'à travers la grisaille des averse ; la traversée en bac a été pour nous, qui avons des goûts modestes, comme une mini-croisière sur le FRANCE ! Pas trop de déception mais une certaine fatigue. Pour la journée à IBARDIN nous avons bénéficié d'un temps idéal, ce qui a permis à ceux qui le désiraient de visiter le magnifique parc floral d'URUGNY et, à tous, de jouir d'un splendide point de vue sur la baie de Saint-Jean-de-Luz et la chaîne des Pyrénées ; la satisfaction était générale, avec toutefois un bémol, mais après coup : le porte en vrac ne s'est pas conservé !



Les dames : la causerie après le goûter

Le nombre des sorties à IRON a été légèrement réduit, au grand dam de quelques-uns qui se sont retrouvés, paraît-il, en panne sèche ; qui eût imaginé en voyant les coffres du car débordant de bouteilles que pareille chose puisse arriver ? Un point à réexaminer ! Un petit groupe d'entre nous s'est joint aux enfants des écoles pour leur fête de carnaval ; cela sera à renouveler avec, bien sûr, une plus grande participation. La visite des pepinières DUBIS s'est déroulée à la satisfaction générale, satisfaction partagée par Monsieur DUBIS lui-même !

La belote continue tous les mercredis avec un effectif légèrement réduit, mais acharné. La preuve, c'est que, pour un démarrage prévu à 14 h, les joueurs sont déjà là à 13h30. Futurs amateurs, tenez-en compte !. Les goûters de printemps et d'automne ainsi que le loto (interne au club) réunissent leur lot d'habités ; toutefois on peut constater un léger fléchissement. Les malades ne sont pas oubliés, et tout le possible est fait pour leur rendre

## \* F. C. P. E. \*

L'Année scolaire 92/93 s'est achevée sans grands bouleversements (sursis pour le rythme de 5 jours) et avec la certitude de ne pas avoir de désagréable surprise pour la rentrée (suppression de poste d'enseignant).

Une fois encore les parents ont été "soudés" sur ce choix du temps scolaire; nous espérons leur avoir apporté une information complète et objective. En de telles circonstances pour une petite commune comme la nôtre, je trouve intéressant, même (surtout) si les avis ne sont pas unanimes, d'avoir de véritables débats. Il va devenir important que notre cercle s'agrandisse pour être plus créatif et simplement vivre. C'est de la diversité d'idées que nous aurons la richesse. Peut-être faut-il pour quelques-uns gonner une image d'Épinal de la FCPE. Bien sûr il y a l'adhésion de début d'année : qu'elle ne soit pas assimilée à une exclusion, elle est simplement une souscription à la défense de l'idée de la "communale gratuite" et une aide de fonctionnement et d'information.

Je vous rappelle que la FCPE locale fonctionne plutôt sur le mode associatif que sur le mode syndical ; c'est avant tout un groupe de bénévoles qui sont tour à tour animateurs, porte-paroles, et même "argentiers".

Je m'attache avec l'aide de toute mon équipe, par notre rituel loto, à apporter un modeste écho au financement de quelques activités scolaires.

Je ne vous accablerai pas de chiffres, mais vous en communiquerai deux, qui vous paraîtront modestes, mais forts pour nous, et vous éclaireront sur notre action :

### ANNÉE 92/93

- . don de 4 000F, contribution au budget de la classe de neige
- . éveil à la musique des élèves, financée à 50% par la Municipalité et 50% par la FCPE (part versée 6 430F)

C'est grâce à votre soutien indirect que nous pouvons cela et espérons poursuivre longtemps, mais je ne vous cacherais pas que nous nourrissons de minces craintes de ne plus pouvoir participer aussi "lourdement" à la vie de notre école. À nous de relever ce défi et de cristalliser nos énergies.

Si 93 a été une année de doutes pour nous tous, tâchons de retrouver l'espoir, qui n'est pas trop loin, et œuvrons ensemble pour l'avenir et la réussite de nos enfants.

## \* L'ÉCOLE \*

Quand, chaque année, arrive le moment d'écrire ce qui s'est passé pendant l'année scolaire, une même question revient.

Qu'à-t'on fait cette année qui mérite d'être raconté ?

D'abord on a travaillé régulièrement, jour après jour. Des aménagements effectués tout au long de l'année scolaire sont venus parfaire le cadre de l'école et contribuer à une amélioration des conditions de travail de tous. Et puis arrivent des souvenirs d'activités qui couvrent l'école sur la vie.

Reprenons la chronologie de l'année écoulée :

### 1er TRIMESTRE : une innovation

Peu avant Noël, la Coopérative a vendu des sapins. C'était une première fois ! L'accueil qui nous a été réservé a été chaleureux et nous envisageons de renouveler l'opération cette année. la Coopérative remercie toutes les personnes qui en ont acheté et prie celles que nous aurions oubliées de contacter, de bien vouloir nous excuser. La petite fête de Noël à la Maternelle et le goûter offert aux enfants de l'école ont été appréciés.

2ème TRIMESTRE : une autre innovation !

Carnaval avec la participation du Club des Retraités.

Les enfants de l'école primaire ont reçu Mr et Mme MACIET et Mme LESCLAUZE qui nous ont parlé de la vie autrefois et des fêtes traditionnelles. Ils nous ont appris un chant en patois : "Praube Carnaval".

Le jour de Carnaval, les enfants déguisés, accompagnés de leurs maîtres, de parents et de membres du Club des Retraités ont effectué un petit parcours dans les rues de Saugnac puis se sont rendus sur la place du kiosque où San Pançar, accusé de tous les maux, a été jugé, condamné et brûlé au milieu d'une joyeuse farandole.



Les montagnards sont là...



L'exécution de San Pançar

La classe de neige a été, pour les enfants du CM, un autre temps fort de ce trimestre. Par chance, la neige était présente au rendez-vous. Les enfants ont pu s'initier au ski de fond autour du centre d'abord, au Col du Somport ensuite. L'initiation au ski alpin s'est déroulée à la Pierre Saint Martin. De nombreuses visites ont agrémenté le séjour et ont permis de mieux connaître le milieu montagnard.

Un petit journal et une cassette vidéo souvenir sont disponibles à l'école.

Les autres activités de l'année ont été les suivantes :

- \* Novembre :  
sortie des CP - CE1 à Marquèze
- \* Février :  
salon du livre (primaire)
- \* Juin :  
quadraثلions (cycle III)  
voyages scolaires
  - . maternelle : Biarritz
  - . CP - CE1 : Parc Wallibi à Agen
  - . CE2 - CM : Puydesseaux



Avec "Maitresse" au parc Wallibi

## \* A VOTRE SERVICE \*

\* Cette liste réactualisée comporte le nom des entreprises sur le territoire de la Commune.

* <u>ADJUDICATAIRE DS Pêche :</u>	POSTELLE Pierre	Moulin d'Oro	Tél : 58.97.86.99
* <u>AGENCE DE VOYAGE :</u>	S.A MONGAY-CARTIGUE	Le Bourg	Tél : 58.97.80.32
* <u>ALIMENTATION GENERALE-BOUCHERIE-CHARCUTERIE :</u>	LABOURDETTE Louis	Lot. Planté	Tél : 58.97.86.40
* <u>ARTICLES ET SERVICES FUNERAIRES :</u>	MORA Joseph	Quart. Le Conte	Tél : 58.97.84.66
* <u>ASSURANCES :</u>	LARARBE Gilbert	La Garenne	Tél : 58.97.80.80
* <u>ATELIER D'ARCHITECTURE :</u>	DE LABORDE DE MONPELAT	Rte de Cambran	Tél : 58.97.81.31
* <u>BAR-RESTAURANT :</u>	Le Cheval d'Argent	Carrefour Bégu	Tél : 58.97.82.84
* <u>BOULANGERIE :</u>	BAUDJON Christine	Le Bourg	Tél : 58.97.84.37
* <u>CARRELAGE :</u>	S.A.R.L. VENTURA	Quart. Cambran	Tél : 58.97.83.94
* <u>CHARPENTE :</u>	DUPOURCQ Emmanuel MORA Joseph	Bourg Quart. Le Conte	Tél : 58.97.84.32 Tél : 58.97.84.66
* <u>COIFFURE DAMES-MESSIEURS :</u>	IBAYES Janire	Lot. la Lande	Tél : 58.97.85.51
* <u>COMMERCE DE BESTIAUX :</u>	SARL ETS BERNADET J.	Quart. Cambran	Tél : 58.97.86.33
* <u>COÛTURE :</u>	DARRICAU Danièle	Lot. la Lande	Tél : 58.97.83.91
* <u>DEPANNAGES ET REPARATIONS DIVERSES :</u>	S.O.S. RODOLPHE (MR CALEFFHO) D.E.P SERVICE	Quart. Arzet Capdebosq	Tél : 58.98.73.18 Tél : 58.97.84.46
* <u>DEPOT DE GAZ :</u>	FORMERY Nicole LABOURDETTE Louis	Carrefour Bégu Le Bourg	Tél : 58.97.86.15 Tél : 58.97.86.40
* <u>DISCOTHEQUE :</u>	S.A.R.L. LE DON CANTILLO	Quart. Le Conte	Tél : 58.97.80.97
* <u>EBENISTERIE :</u>	LAPYRE Bernard	Quart. Bégu	Tél : 58.97.86.29
* <u>ELECTRICITE :</u>	BOURDILLAS Michel FORSANS Alain MOLLON Daniel S.A.R.L. SGBLEC (Construction liques électriques)	Lot. La Lande Carrefour Bégu Quart. Bégu Carrefour Bégu	Tél : 58.97.84.82 Tél : 58.97.88.77 Tél : 58.97.82.11 Tél : 58.97.81.86
* <u>EPICERIE-ESSENCE-TABAC-JOURNAUX :</u>	FORMERY Nicole	Carrefour Bégu	Tél : 58.97.86.15
* <u>EXPERT EN BATIMENT :</u>	BIDAIS Jacques	Car. Beausoleil	Tél : 58.97.81.78
* <u>GRAINES-PLANTS D'ARBRES-ENGRAIS :</u>	BARGELES Gaston	Rte d'Orthes	Tél : 58.97.86.23
* <u>HORTICULTURE :</u>	ILHARRANGOUNHO Gabriel	Rte d'Orthes	Tél : 58.97.86.23





* <u>MACONNERIE :</u>	DUMON René	Carrefour Coran	Tél : 58.97.87.96
* <u>MÉCANIQUE GÉNÉRALE :</u>	CARIADÉ Jean-Michel	Rte d'Orthez	Tél : 58.97.80.85
* <u>PEINTURE-VITRERIE-PAPIERS PEINTS :</u>	CASAILLON Jean-Jacques	Quart. Cambran	Tél : 58.97.84.22
* <u>SANITAIRE-CHAUFFAGE-OBJETS D'ART :</u>	STEF SAYBS Christian	Lot. Despons	Tél : 58.97.88.81
* <u>SANITAIRE-CHAUFFAGE-PLUMBRIE-FERRONNERIE :</u>	DIBOIS Jean	Rte d'Orthez	Tél : 58.97.85.90
* <u>SECRETARIE INDEPENDANTE :</u>	ROCHEL M.Christine	lot. Lesgourgues	Tél : 58.97.81.80
* <u>TRANSPORTEUR :</u>	SARL HILLAIRE-MARCEL	lot. La Lande	Tél : 58.97.81.11
	SARL TWANS SAUGNAC	Carrefour Bégu	Tél : 58.97.82.84
* <u>VENDEUR AMBULANT BOISSONS FRAICHES-ÉPICERIE- PRODUITS RÉGIONAUX-PLATS CUISINES</u>	NOWAK Hélène	Rte d'Orthez	Tél : 58.97.06.88

**\* SERVICES MÉDICAUX \***

* <u>CHIRURGIEN DENTISTE :</u>	DIBRASQUET Jean-Pré.	Carrefour Bégu	Tél : 58.97.82.10
* <u>INFIRMIÈRE LIBÉRALE :</u>	HILLAIRE-MARCEL Joëlle	Lot. La Lande	Tél : 58.97.82.07
* <u>KINESITHÉRAPEUTE :</u>	ARMAGNACQ Marie-Claude	Carrefour Bégu	Tél : 58.97.80.76
* <u>MÉDECIN GÉNÉRALISTE :</u>	BERBINAU Didier	lot. La Lande	Tél : 58.97.87.87
* <u>PÉDICURE-PODOLOGUE :</u>	ZANCHIN Sandrine	Lot. La Lande	Tél : 58.97.80.43
* <u>PHARMACIEN :</u>	COUDRAY Marie-Evelyne	Carrefour Bégu	Tél : 58.97.82.25



**\* SERVICES SOCIAUX \***

* <u>GARDIENNES D'ENFANTS AGRÉÉES :</u>	FAURE Régine	Lot. Marsat	Tél : 58.97.88.83
	WOLLON Simone	Quart. Bégu	Tél : 58.97.82.11
	VENTURA Alvarina	Rte de Cambran	Tél : 58.97.83.94
	LANBOURG Catherine	Le Conte	Tél : 58.97.87.85
	SARRAMAGNA Marie-Paule	lot. Planté	

**\* CORRESPONDANT SUD-OUEST \***

* <u>CASAYLON Michel</u>			Tél : 58.97.87.95
--------------------------	--	--	-------------------

## \* SERVICES \*

### \*\* SERVICES MUNICIPAUX

\* MAIRIE : Tél. 58.97.86.18

. Secrétariat



. Permanence du Maire

\* BIBLIOTHEQUE



\* DECHETTERIE

Rappels : Ne pas porter les ordures ménagères  
Trier les déchets  
Ne rien déposer devant le portail

\* GARDERIE



\* RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

\* RAMASSAGE DEBRIS DE JARDIN

Rappels : Faire des fagots de moins de 1,50m  
Mettre les feuilles dans des sacs fermés

\* RAMASSAGE DE VERRE

Container installé près du passage à niveau  
gains reversés à la lutte contre le cancer

### \*\* ECOLE

. Maternelle : Tél. 58.97.84.51

. Primaire : Tél. 58.97.81.61



### \*\* POSTE

\* BUREAU : Tél. 58.97.86.00



\* LEVRES DU COURRIER



## HORAIRES

Lundi 9h - 12h \* 15h - 18h 30  
Mardi \* 15h - 18h 30  
Mercredi 9h - 12h \*  
Jeudi \* 15h - 18h 30  
Vendredi \* 15h - 18h 30  
Samedi 9h - 12h

Samedi 9h - 12h

Samedi 9h - 12h

Samedi 8h 30 - 12h  
Les autres jours : possibilité de  
retirer la clé en main

7h 30 - 8h 50 \* 16h 30 - 18h 30

Mercredi à partir de 11h

1er Mardi de chaque mois de Mars  
à Novembre (sauf juillet et août)

Pensez aux voisins, ne jetez pas le  
verre la nuit

Lundi au Vendredi  
9h - 12h \* 13h 30 - 16h 30  
Samedi 9h - 12h

Lundi au Vendredi  
9h - 12h \* 13h 30 - 16h 30  
Samedi 8h 30 - 11h 30

Lundi au Vendredi : 16 h 30  
Samedi : 11 h 30

**LOCATIONS**

(tarif à la journée)  
[1]

- CANTINE (sans utilisation de la cuisine)
- CANTINE avec utilisation de la cuisine
- CANTINE : Lave-Vaisselle
- SALLE POLYVALENTE ( un match ou un entraînement )
- SALLE POLYVALENTE et ANNEXE
- PIECE ANNEXE à la SALLE POLYVALENTE

**DIVERS**

- BIBLIOTHEQUE (Abonnement annuel par famille)
- CANTINE : Prix du repas
  - \* Enfants
  - \* Adultes
- CONCESSION CIMETIERE (le m<sup>2</sup>)
- CONCESSION DE CHASSE
- GARDERIE (au mois)
  - \* Enfant de la maternelle
  - \* 1 Enfant en Primaire
  - \* 2 Enfants en Primaire
  - \* 3 Enfants en Primaire
- JETON LUMIERE SALLE POLYVALENTE  
(1 Heure)
- PHOTOCOPIE
- TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
  - \* Existantes
  - \* Nouvelles

**TARIFS DIVERS**

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/94  
AUX

Personnes résidant à Saugeac	Personnes ne résidant pas à Saugeac
136	272
490	740
-	120
-	84
600	1 300
136	272
15	15
12	12
18,20	18,20
231	-
145	-
51	51
90	90
115	115
7	7
1	1
2100	
9000	

[1] Ces locations sont gratuites pour les utilisations faites par les ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

\* FORMALITES ADMINISTRATIVES



	à adresser	
<b>DÉCÈS</b>		
Décès dans la commune	Mairie du lieu de décès	Dans tous les cas, un constat de décès dressé par le médecin est obligatoire  La déclaration de décès doit être faite dans les 24 heures. Porter le livret de famille, le constat de décès. Fournir les renseignements suivants : lieu, date et heure du décès, nom, prénom et âge du déclarant
Décès d'un administré en dehors de la commune (hôpital)		La mairie du domicile n'est pas à contacter. Une transcription de décès lui sera adressée par la mairie du lieu de décès
<b>MARIAGE</b>		
Constitution du dossier	Mairie	S'adresser à la mairie du domicile ou de la résidence de l'un des futurs époux
<b>NAISSANCE</b>		
	Mairie du lieu de naissance	La déclaration est obligatoire dans les 3 jours. Porter le livret de famille
<b>URBANISME</b>		
Demande certificat d'urbanisme	Mairie de la commune où se trouve le terrain	Toute construction, extension, modification extérieure d'un logement nécessite l'octroi d'une autorisation officielle  Imprimés à retirer en mairie
Autorisation de travaux exemptés de permis de construire (-20m <sup>2</sup> ), clôtures, abris.	Mairie lieu de construction	Plan de situation. Plan de masse de la construction Schéma des façades Imprimés à retirer en mairie
Permis de construire	Mairie lieu de construction	Imprimés à retirer en mairie
<b>SCOLARISATION</b>		
	Mairie lieu de scolarisation  Médecin	Certificat d'inscription délivré par la mairie. L'inscription est ensuite enregistrée par le directeur d'école sur présentation : - d'une fiche d'état-civil ou livret de famille - du carnet de santé (attestant des vaccinations obligatoires) - du certificat de radiation si l'enfant a déjà fréquenté une autre école - du certificat médical attestant que l'enfant est apte à vivre en collectivité (enfants de maternelle)



	où s'adresser	PIECES OU RENSEIGNEMENTS A FOURNIR	COUT
<u>CARTE D'ELECTEUR</u>	Mairie domicile	Livret de famille. Attest. domicile. Ancienne carte élect.	gratuit
<u>CARTE NATIONALS IDENTITE</u> 1ère ou vol, perte	Mairie Jurisdicte	2 photos. Livret de famille. Date et lieu de naissance des parents. Pour les divorces, photocopie du jugement de divorce	timbre ou chèque de 150 Frs.
Renouvellement	Mairie domicile	2 photos. Carte périmée. Livret de famille. Date, lieu de naissance des parents	150 Frs.
Changement Nom, Adresse	Mairie domicile	Ancienne carte. livret de famille. Pour les divorces, photocopie jugement de divorce	gratuit
<u>CERTIFICAT AUTORISATION sortie territoire (mineurs)</u>	Mairie domicile	Livret de famille. Carte identité du mineur	gratuit
<u>CERTIFICAT DE CONCUBINAGE</u>	Mairie domicile	Declaration sur l'honneur des deux concubins, en présence de deux témoins	-
<u>CERTIFICAT HEREDITE</u>	Mairie domicile heritiers ou de notaire décès	Livret de famille du défunt Nom des ayant-droits	gratuit
<u>CERTIFICAT NATIONALITE FRANCAISE</u>	Greffe tribunal canton de Co- cicole	Livret de famille. Pièces prouvant nationalité	gratuit
<u>CERTIFICAT RESIDENCE</u>	Mairie domicile	Declaration sur l'honneur établie par l'intéressé.	gratuit
<u>CERTIFICAT VACCINATION</u>	Mairie domicile	Carnet de santé ou certificats d'origine	gratuit
<u>CERTIFICAT DE VIE</u>	Mairie domicile	Livret de famille	gratuit
<u>COPIE CONFORME</u>	Mairie domicile	Présenter la copie et l'original	
<u>EXTRAITS ACTE MARIAGE</u>	Mairie lieu de mariage	Date mariage. Nom, Prénoms Une enveloppe timbrée à votre adresse	gratuit
<u>EXTRAITS ACTE DECES</u>	Mairie lieu de ces ou domicile départ	Date décès. Nom, Prénoms Enveloppe timbrée à votre adresse	gratuit
<u>EXTRAIT MATRICI CADASTRAL</u>	Mairie lieu de propriété	Nom du propriétaire	gratuit
<u>EXTRAITS NAISSANCE</u>	Mairie lieu de naissance	Date naissance. Nom, Prénoms Enveloppe timbrée à votre adresse	gratuit
<u>FICHE IND. OU FAMIL. BYM CIVIL</u>	N'importe quelle mairie	Livret de famille ou extrait de naissance Carte nationale identité en cours de validité	gratuit
<u>LIVRET DE FAMILLE</u>	Mairie de lieu de mariage	En cas de perte, fournir l'état-civil du conjoint et des enfants	gratuit
<u>PASSEPORT</u> 1ère demande ou renouvellement	Mairie domicile	2 photos. Carte identité. Livret de famille. Ancien passeport éventuellement. Pour les divorces, photocopie jugement de divorce	350 Frs

## UN PEU D'HISTOIRE LOCALE...

Des vols inexcusables viennent parfois troubler notre quiétude et certains déplorent amèrement l'augmentation de l'insécurité.

La vérité impose pourtant de dire que la criminalité était bien plus importante autrefois, chez nous comme ailleurs.

Au siècle dernier, encore, il ne faisait pas bon voyager à travers le doux pays de France. Sur les plateaux volcaniques où l'Ardèche prend sa source, entre les hautes vallées de la Loire et de l'Allier, les touristes sont nombreux chaque année à venir frissonner dans la cour de l'Auberge de Peyrebeille où furent exécutés, en 1833, les tenanciers sanguinaires de l'"Auberge Rouge" dont le cinéma lui-même a gardé la sinistre mémoire.

Saviez-vous que, quelques années avant les horribles crimes de Peyrebeille, Saugnac avait eu son auberge sanglante ?

Elle était située près du pont d'Oro "dans des lieux presque déserts, bordés d'une forêt immense traversée par une profonde rivière, environnés seulement de quelques maisons et ce plus d'une fois le crime avait étalé son audace".

Le 4 octobre 1816, peu avant le coucher du soleil, un jeune enfant traversait à la hâte de bois d'Oro. Dans une minuscule clairière proche de lui, il remarqua des traces étranges et inhabituelles, des taches de sang surtout, dont il parla à ses parents.

Le lendemain, la police fouilla les lieux et retira de lui le cadavre d'un homme tué de 30 à 35 ans attaché à une longue barre lestée de deux sacs de pierres. Les habitants de Saugnac accoururent pour le voir et bien que sa figure, ses mains et ses cheveux aient été brûlés, plusieurs crurent reconnaître à certains détails un jeune soldat passé dans la commune en 1814, et qui paraissait très fortuné, d'autres un jeune étranger descendu à l'auberge d'Oro deux jours plus tôt.

L'enquête allait rapidement démontrer qu'il s'agissait en fait du même homme, un soldat de l'armée napoléonienne, héros de la bataille de Vittoria où il avait pris à l'ennemi un caisson de pièces d'or. En 1814, lors de la retraite de l'armée d'Espagne, sa fortune lui avait permis de loger à l'auberge d'Oro pendant que son détachement était cantonné quelques jours à Saugnac.

Deux années plus tard, un dacois, le sieur LESPEZ, se souvenait de s'être entretenu, très précisément le 7 octobre, avec ce "beau cavalier blond". Il lui avait indiqué la direction de l'auberge d'Oro et lui avait même conseillé, ces lieux étant réputés dangereux pour les voyageurs, de passer la nuit à Oax. Mais le dragon avait hâte de retrouver l'auberge et son jardin. C'est là que voulant protéger son trésor des hasards de la guerre il en avait enfoui la plus grande partie sous son poirier. La chaleur de l'accueil qu'il reçut l'amena à proposer à l'aubergiste de l'aider à retrouver son or. Mal lui en prit. Dans la nuit, son hôte réunit trois complices. Ces "hommes familiarisés depuis longtemps avec le crime" l'étranglèrent, tentèrent de le brûler puis jetèrent son corps dans le Luy. La perspicacité d'un enfant et les bavardages inconsidérés de l'un d'entre eux conduisirent à leur arrestation.

L'instruction fut très longue car il fallut "rassembler avec zèle les moindres circonstances, ne négliger aucun indice, aucun renseignement, rassurer des témoins timides et craintifs et ramener des témoins éparés et ne les décourageant jamais".

Le procès eut lieu devant la Cour d'Assises de Mont de Marsan du 21 au 28 juillet 1823 où plus de 200 témoins furent entendus. Il donna lieu à un nouveau drame. L'un des accusés fut assassiné le 27. Moribond, il avoua le crime du Pont d'Oro devant le prêtre venu l'assister et une jeune fille de 18 ans, assignée comme témoin. Et l'on vit dans ce rebondissement une intervention de la justice divine.

Le 24 juillet, les Jurés relaxèrent celui qui avait parlé le premier et condamnèrent l'aubergiste et un complice, qui n'avaient jamais avoué, à la peine de mort sur la place publique de Dax.

Un poème fut écrit pour stigmatiser ce crime abominable : "Complainte sur l'assassinat du pont d'Or". On le chantait sur l'air du "chien fidèle" et il fut imprimé chez Seize, Imprimeur Libraire vis-a-vis la cathédrale de Dax.

Son dernier couplet peut servir de conclusion, et de morale, à cette triste histoire :

C'est, non de l'ard, la Justice divine  
N'apprendraient aux vils scélérats  
Et tout qu'ils se sont qu'on se dresse,  
D'un mot au jour les secrets attendus  
Dans votre cœur que l'âme des victimes  
Passe un mot de nos sentiments  
N'avez jamais de coupables fallibles,  
En la voir en silence les sous pendance

### PHOTO SOUVENIR...



LA TUILERIE D'ORD, AU DEBUT DU SIECLE

A gauche : le père SALLES

A droite : ses enfants Honoré, Suzanne, Edouard et Marguerite

# \* ETAT CIVIL \*

## DECES

VINCK Christian	11/12/92	"lot Planté N°5"
GUILHEMIOUAN André	18/03/93	"Maison Lesserre"
LAUILHE Eric	21/03/93	"Quartier Cambran"
DUPAT Jean-Louis	13/05/93	"Au Campas"
DARRIGADE alicie Epouse DARNAUDE	21/05/93	"Le Parasol"
DARRICAT Bertrand	15/09/93	"Maison Norincarsou"



## MARIAGES

- 10 Juillet -  
 PARIS-LOCLERC Guy et FOULON Anne  
 ("A l'Orée du Bois" ("A l'Orée du Bois"  
 Saugnac et Cambran) Saugnac et Cambran)



## NAISSANCES

HEMANS Valentin	16/05/92	"Pleissance"
TOLOU Valentin	09/09/92	"La Lande n°18"
DEJOIE Yannic	02/12/92	"Vendôme"
DESFERIES Marina	10/12/92	"La Lande n°32"
RUPPEL Mathieu	11/12/92	"Le Conte"
LUX Anthony	17/12/92	"Lesartigues"
GAILLARDET Thomas	01/01/93	"Comorge"
DESFRIBATS Estelle	03/03/93	"Villa La Lande"
HERBINAU Mathilde	17/04/93	"Loi Treytis"
LISSALY Matthieu	19/04/93	"Maison Blanche"
CASAILLON Nicolas	19/04/93	"Petit Ponchon"
LAMBOURG Séverine	16/05/93	"Le Conte"
SCAFIE Léa	18/05/93	"Pouy d'Arzet"
CARRIBON Alain	20/05/93	"Sergent"
LABAT Lilian	30/05/93	"Carrefour Coran"
FISSIER Maxime	14/06/93	"Le Conte"
TEXIER Jimmy	27/08/93	"Cspdeboscq"
BOURDAIS Elise	30/08/93	"Lahaout"
PERBUILHET Mikael	11/09/93	"Lot Marsan"





## SOMMAIRE

<u>LE MOT DU MAIRE</u>	1
<u>INFORMATIONS MUNICIPALES</u>	
. Réalisations 1993	2
. Budget	6
. Quelques Précisions	
- L'aide sociale	7
- La bibliothèque	10
- La poste	11
- L'assainissement	11
- L'école	12
. Projets	12
<u>TRIBUNE LIBRE DES ASSOCIATIONS</u>	
. Les Associations de la commune	13
. Dates à retenir	14
. Comité des Fêtes	
- Cambrai	14
- Saugnac	15
. Foyer des Jeunes	16
. Entente Saugnacaise	
- Section Basket	17
- Section Pelote	18
- Section Tennis	20
- Gymnastique volontaire	22
- ACCA	22
- Elan Saugnacais	24
- Club des Retraités	25
- PCPE	26
<u>L'ECOLE</u>	26
<u>A VOTRE SERVICE</u>	28
<u>SERVICES</u>	
. Horaires	30
. Tarifs	31
<u>FORMALITES ADMINISTRATIVES</u>	32
<u>UN PEU D'HISTOIRE</u>	34
<u>ETAT CIVIL</u>	36